Compétitivité des **industries alimentaires** et de la **fabrication de boissons**

Juin 2023

© AdobeStock.com

economie

.be

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50 — 1210 Bruxelles

N° d'entreprise : 0314.595.348

○ 0800 120 33 (numéro gratuit)
○ SPFEco
○ @spfeconomie
○ linkedin.com/company/fod-economie (page bilingue)
○ instagram.com/spfeco
○ youtube.com/user/SPFEconomie
○ economie.fgov.be

Éditrice responsable :
Séverine Waterbley
Présidente du Comité de direction
Rue du Progrès 50 — 1210 Bruxelles

Version internet

254-23

Table des matières

Introduction 5
Executive summary 6
1. Résultats de la compétitivité 8
1.1. Commerce extérieur 8
1.1.1. Commerce international et européen 8
1.1.2. Dynamisme du marché et compétitivité 9
1.1.3. Exportations 10
1.1.4. Avantage comparatif révélé 11
1.2. Analyse financière 12
2. Déterminants de la compétitivité 14
2.1. Composantes du coût salarial unitaire 14
2.1.1. Valeur ajoutée brute 14
2.1.2. Heures travaillées 16
2.1.3. Productivité 17
2.1.4. Coût salarial horaire 18
2.1.5. Coût salarial unitaire 18
2.2. Facteurs de production 20
2.2.1. Taux d'investissement, intensité en R&D et capital 20
2.2.2. Capital humain 24
2.2.3. Énergie 25
2.3. Environnement des affaires 28
2.3.1. Entrepreneuriat 28
2.3.2. Économie numérique 30
2.3.3. Attractivité 30
2.3.4. Obstacles au commerce 31
3. Analyse SWOT 33
3.1. Forces 33
3.2. Faiblesses 33
3.3. Opportunités 33
3.4. Menaces 34
4. Annexes 35

Liste des graphiques

Graphique 1. Compétitivité et dynamisme du marché à court terme, 2021-2022, Belgique 9
Graphique 2. Compétitivité et dynamisme du marché à moyen terme, 2018-2022, Belgique 10
Graphique 3. Évolution de la valeur ajoutée brute du secteur C10-12 15
Graphique 4. Évolution du volume d'heures travaillées du secteur C10-12 17
Graphique 5. Évolution de la productivité, du coût salarial et du coût salarial unitaire du secteur C10-12, Belgique 19
Graphique 6. Évolution de la productivité, du coût salarial et du coût salarial unitaire du secteur C10-12, en niveau 19
Graphique 7. Évolution de la productivité, du coût salarial et du coût salarial unitaire du secteur C10-12, en indice 20
Graphique 8. Évolution de l'intensité en R&D du secteur C10–12 21
Graphique 9. Décomposition de la croissance de la valeur ajoutée du secteur C10-12, Belgique 23
Graphique 10. Évolution des effectifs du secteur C10-12 25
Graphique 11. Évolution des coûts énergétiques unitaires dans les secteurs C10 et C11 26
Graphique 12. Taux de renouvellement, de création et de disparition du secteur C10-12, 2020 29

Liste des tableaux

Tableau 1. Part de la Belgique dans le commerce européen total 9
Tableau 2. Ratio financier médian dans les secteurs C10 et C11, Belgique 12
Tableau 3. Classement des pays européens selon la part relative de la valeur ajoutée brute totale du secteur C10-12 14
Tableau 4. Production, consommation intermédiaire et valeur ajoutée brute du secteur C10-12 16
Tableau 5.Volume d'heures travaillées du secteur C10-12 16
Tableau 6. Productivité du secteur C10-12 17
Tableau 7. Productivité, coût salarial et coût salarial unitaire du secteur C10-12 18
Tableau 8. Investissements (FBCF) du secteur C10-12 21
Tableau 9. Actifs corporels et incorporels du secteur C10-12, Belgique 23
Tableau 10. Innovation de produits et de processus d'affaires du secteur C10-12 24
Tableau 11. Emploi du secteur C10-12 24
Tableau 12. Taux de renouvellement selon la classe de taille du secteur C10-12, 2020 29
Annexe A. Score élevé de l'ACR, 2021 35
Annexe B. Score faible de l'ACR, 2021 36
Annexe C. Dispersion des ratios financiers du secteur C10, Belgique 37
Annexe D. Entreprises et seuils des ratios financiers du secteur C10, Belgique 37
Annexe E. Dispersion des ratios financiers du secteur C11, Belgique 38
Annexe F. Entreprises et seuils des ratios financiers du secteur C11, Belgique 38

Introduction

Dans le contexte du renforcement des synergies entre le Conseil Central de l'Economie (CCE) et le SPF Economie, un projet commun a été mis en place dans le domaine des analyses sectorielles de la compétitivité.

Cette initiative est encouragée par le vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail Pierre-Yves Dermagne qui a marqué son aval le 5 novembre 2020 pour étendre le cadre d'analyse réalisé pour la Commission consultative spéciale « Chimie » du CCE à d'autres secteurs.

Le rapport actuel « Compétitivité des industries alimentaires et de la fabrication de boissons – Juin 2023 » a été élaboré par l'équipe de la Direction générale des Analyses économiques et de l'Economie internationale du SPF Economie (Grégory Claude, Barnabé Donnay, Gilles Goossens, Julien Boyelo Loposso et Liliane Turloot). Il fait l'objet d'un examen minutieux par le Comité de pilotage (Peter Van Herreweghe, Emmanuel De Béthune et Lieselot Smet).

Le rapport précédent sur la compétitivité de ces secteurs peut être consulté sur le site web du SPF Economie : « Compétitivité des industries alimentaires et la fabrication de boissons – Juin 2021 ».

L'analyse sectorielle est composée de trois parties :

- les résultats de la compétitivité, reprenant le commerce extérieur ainsi que l'analyse financière ;
- les déterminants de la compétitivité, dont les composantes du coût salarial unitaire, les facteurs de production et l'environnement des affaires ;
- une analyse SWOT (strenghts/forces, weaknesses/faiblesses, opportunities/opportunités, threats/menaces) basée sur les constats de nos analyses.

La plupart des données utilisées proviennent de sources officielles telles que l'OCDE, Comext, Comtrade, Cnuced, Eurostat, Statbel et l'Institut des comptes nationaux (ICN).

L'étude a été clôturée le 31 mai 2023.

Executive summary

Les performances sectorielles en matière de compétitivité peuvent varier considérablement. Dès lors, le SPF Economie se penche également sur la compétitivité sectorielle, en complément du Tableau de bord de la compétitivité de l'économie belge publié annuellement.

Le secteur des industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabac (C10-12) considéré dans son ensemble compte trois branches d'activité distinctes. Le C10 (industries alimentaires) représente la branche la plus importante avec une part relative de 77,4 % en moyenne dans la valeur ajoutée totale du secteur C10-12 entre 2011 et 2020. Les parts de C11 (fabrication de boissons) et de C12 (fabrication de produits à base de tabac) atteignent en moyenne respectivement 20,9 % et 1,8 %. Comme dans l'ensemble de l'économie belge, le secteur est principalement composé de PME.

La Belgique perd légèrement des parts sur le marché international et européen des produits alimentaires et des boissons (C10-C11) en 2022 mais maintient son rang par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, les relations commerciales de notre pays, qu'il s'agisse d'importations ou d'exportations, sont principalement axées sur les marchés européens. En 2022, certaines catégories de produits ont perdu en compétitivité alors que la dynamique du marché en Europe était positive pour ces mêmes produits. En outre, l'indice des avantages comparatifs (ACR) montre que la Belgique bénéficie d'une spécialisation étendue pour 20 groupes de produits différents.

La santé financière des industries alimentaires et de la fabrication de boissons permet d'évaluer si la compétitivité du secteur se fait au bénéfice de ses entreprises. L'analyse des ratios financiers amène à trois constats :

- les entreprises du secteur C11 sont globalement plus rentables que les entreprises du secteur C10 ;
- la liquidité, tant courante que rapide, est fragile et s'amenuise au cours des années, en particulier dans le secteur C11 ;
- les deux secteurs peuvent se prévaloir d'une capacité d'endettement encore bien présente après les crises récentes.

Bien que les données 2022 ne soient pas encore disponibles, l'analyse financière présente un résultat 2021 d'ores et déjà contrasté pour les entreprises des secteurs C10 et C11.

Le secteur C10-12 est un secteur phare de l'industrie manufacturière belge, pesant 14,7 % de la valeur ajoutée brute en 2021. De même, la Belgique s'est maintenue à la 8e place européenne dans ce secteur au cours de la décennie, avec une part de marché de 3,4 % du total européen en 2020. Cela positionne cependant notre pays derrière nos trois voisins. Si la croissance de la valeur ajoutée avait été moindre que dans les pays voisins entre 2015 et 2019, le secteur C10-12 belge a montré une belle résilience après la crise du coronavirus, rebondissant de manière plus dynamique pour atteindre un niveau de valeur ajoutée en 2021 de 1,9 % supérieur au niveau de 2019.

Après cinq années de hausses consécutives, le coût salarial unitaire s'est replié en 2021 (-1,7 %), suite au regain de dynamisme de la productivité (+2,5 %), face à la progression mois soutenue du coût salarial (+0,8 %).

L'intensité en R&D du secteur C10-12 belge s'est redressé en 2021 après son recul enregistré en 2020 et, sur la période 2015-2021, la Belgique présente une intensité en R&D moyenne supérieure aux pays voisins. D'autre part, sur le plan de l'innovation, les entreprises belges du secteur C10-12, se révèlent plus performantes que celles des pays voisins en ce qui concerne les innovations de produits de processus d'affaires.

L'évolution moyenne de la valeur ajoutée du secteur C10-12 en Belgique a été principalement dictée par les évolutions positives ou négatives de la productivité totale des facteurs (PTF). Sa prédominance sur les facteurs travail et capital a généré soit une croissance positive, soit une croissance négative de la valeur ajoutée.

L'emploi dans le secteur C10-12 présente globalement, entre 2010 et 2021, une tendance croissante. Après le ralentissement de son rythme de progression en 2020 (+0,6 %), le taux de

croissance de l'emploi a repris du dynamisme en 2021 (+1,4 %), soit son niveau de 2019, avant la crise du Covid-19.

La compétitivité énergétique de la Belgique, établie sur la base de trois indicateurs, s'est détériorée. En effet, si les coûts énergétiques unitaires sont à la baisse depuis une décennie, ils restent plus élevés dans le secteur C10 belge que dans les pays voisins. Dans le secteur C11, toutefois, la situation est plus favorable, notre pays se révélant plus compétitif que l'Allemagne ou les Pays-Bas en 2020. Les coûts énergétiques sont particulièrement hauts en Belgique à cause de l'intensité énergétique élevée au sein des secteurs industriels. Le secteur C10-12 est ainsi plus intensif que dans les pays voisins : 2,42 MWh pour 1.000 euros de valeur ajoutée en Belgique contre au plus 1,54 MWh aux Pays-Bas. Dès lors, avec une telle intensité (presqu'entièrement en gaz naturel et en électricité), les prix énergétiques vont avoir un impact certain. Malgré l'impact lourd de la crise énergétique, la Belgique est restée compétitive au deuxième semestre 2022 sur le prix industriel du gaz naturel, bien que l'avantage de longue date se soit légèrement résorbé. La convergence des prix à la suite de la crise est aussi constatée dans le prix industriel de l'électricité, mais de façon plus hétérogène selon les tranches de consommation, et plutôt au désavantage de la Belgique. Notre pays était initialement moins compétitif sur les prix de l'électricité.

Comme dans les autres secteurs de l'économie belge, la dynamique entrepreneuriale est faible dans le secteur C10-12. Le taux de renouvellement, une mesure de « destruction créatrice », est le 25e de l'Union européenne, derrière ceux des pays voisins. La réallocation des moyens de production et financiers pourrait donc s'avérer moins efficace dans notre pays, réduisant le potentiel de croissance. Cependant, si la dynamique est particulièrement faible dans les entreprises n'employant aucun salarié, elle s'améliore par rapport aux pays voisins plus le nombre d'employés est élevé. Dès lors, le secteur C10-12 belge dispose d'un avantage sur le plan dynamique sur les pays voisins et sur la plupart des autres secteurs d'activité belges.

Selon le Digital Economy and Society Index (DESI), qui évalue la performance numérique des économies, la Belgique se classe 16e dans l'édition 2022, derrière les Pays-Bas (3e), la France (12e) et l'Allemagne (13e). Notre pays perd ainsi quatre places par rapport à 2021 et se situe pour la première fois en dessous de la moyenne européenne. Les aspects évalués positivement sont l'infrastructure à large bande et l'intégration des technologies numériques par les entreprises (comme l'utilisation du cloud et le commerce électronique). Mais c'est surtout le nombre relativement faible de diplômés en STEM/TIC et le déploiement irrégulier de la 5G qui constituent un point faible par rapport à d'autres pays.

L'attractivité de la Belgique se maintient année après année selon l'EY Attractiveness Survey, malgré les crises et les bonnes performances des compétiteurs. Au niveau du secteur *agrifood*, le nombre de projets d'investissement étrangers a reculé au cours des deux dernières années. Les faiblesses belges sont structurelles et perdurent au cours du temps : système fiscal, incertitude politique et administrative, pénurie de main d'œuvre qualifiée, etc.

1. Résultats de la compétitivité

1.1. Commerce extérieur

1.1.1. Commerce international et européen

La Belgique occupe la 12e place du classement international des pays exportateurs de produits alimentaires (C10) et de boissons (C11) en 2021. Le classement, établi à partir des données en valeur de comtrade, est dominé par les États-Unis, suivis des Pays-Bas (2e), de l'Allemagne (3e), de la Chine (4e) et de la France (5e). La Russie et l'Ukraine se classent respectivement aux 20e et 24e rangs. Par rapport à 2020, la Belgique a perdu une place.

En 2022, les plus grands exportateurs européens des **industries alimentaires** (C10) sont les Pays-Bas (17,6 % du total des exportations européennes), l'Allemagne (16,2 %) et l'Espagne (9,3 %). La Belgique se classait 6e juste derrière la France (9,1 %) et l'Italie (8,9 %) avec une part relative de 8,7 %. Le classement européen de la Belgique est resté inchangé par rapport à 2021 (8,7 %), 2020 (8,6 %), 2019 (8,9 %) et 2018 (9,0 %).

Nos relations commerciales sont principalement axées sur les marchés européens, à hauteur de 72,1 %, ce qui équivaut à une légère baisse par rapport à 2021 (72,3 %). Les exportations destinées aux pays hors de l'Europe, appelées extra-UE, s'élèvent à 27,9 % en 2022, soit une augmentation de 0,2 point de pourcentage par rapport à 2021.

La Belgique se classe également au 6e rang en ce qui concerne les importations des industries alimentaires, avec une part relative de 7,1 % des importations en provenance de tous les pays de l'Union européenne en 2022. L'Allemagne (16,8 %) est en tête du classement des pays importateurs européens, suivie de la France (12,7 %) et des Pays-Bas (12,5 %). La position de la Belgique est restée la même sur une période de cinq ans. La plupart de nos importations proviennent des États membres de l'UE : quelque 84,0 % des importations sont intra-UE, ce qui représente une légère baisse de 0,8 point de pourcentage par rapport à 2021. Malgré **la guerre en Ukraine**, les importations de produits alimentaires ukrainiens ont progressé de 45,0 % en 2022 par rapport à 2021. En moyenne, nos 15 premiers pays fournisseurs ont augmenté leurs exportations (en valeur) vers la Belgique d'environ 25,0 % au cours de 2022. En 2021, l'augmentation sur un an n'était que de 9 %.

En 2022, les plus grands exportateurs européens du secteur de **la fabrication de boissons** (C11) ont été la France (28,9 %), l'Italie (16,0 %) et les Pays-Bas (10,0 %). L'économie belge (6,5 %) conserve sa 6e place mondiale, qu'elle occupe déjà depuis 2011. La part de la Belgique n'a guère changé au cours des cinq dernières années. Cependant, en 2022, une baisse de 0,2 point de pourcentage est enregistrée par rapport à 2021. La part la plus élevée a été atteinte en 2020, avec quelque 6,9 %.

À l'instar du secteur C10, le marché des ventes intra-européennes pour le secteur C11 est prépondérant. Globalement, 62 % des exportations belges de la fabrication de boissons en 2022 sont destinées à l'Europe, soit 2,1 points de pourcentage de plus qu'en 2021. En revanche, nos marchés extra-européens (38,0 %) se sont inscrits légèrement à la baisse par rapport à 2021 (-2,1 %).

En 2022, les principaux importateurs européens de boissons en provenance du monde étaient l'Allemagne (18,7 %), les Pays-Bas (12,0 %) et la France (12,0 %), suivis par la Belgique en 4e position avec une part de 8,7 % du total des importations européennes. Cette quatrième position demeure inchangée depuis cinq ans. Comme dans le secteur alimentaire, la grande majorité des importations de boissons émane des États membres de l'UE (91,0 %), tandis que cette part reste relativement faible (9,0 %) pour les fournisseurs d'origine hors UE.

Tableau 1. Part de la Belgique dans le commerce européen total

Part de la Belgique	NACE	2018	2019	2020	2021	2022
Exportations	C10	9,0 %	8,9 %	8,6 %	8,7 %	8,7 %
	C11	6,4 %	6,6 %	6,9 %	6,7 %	6,5 %
Importations	C10	7,3 %	7,1 %	7,3 %	7,4 %	7,1 %
	C11	9,0 %	8,6 %	8,7 %	8,8 %	8,1 %

Source : Comext ; calculs et représentation Service Compétitivité.

1.1.2. Dynamisme du marché et compétitivité

L'analyse du dynamisme et de la compétitivité du marché est effectuée à la fois à court terme, 2021 et 2022, et à moyen terme, de 2018 à 2022. Les catégories de produits ont été adaptées à la nomenclature CTCI étant donné qu'il est ici question de produits plutôt que de secteurs.

Le **dynamisme du marché** (axe vertical) montre essentiellement comment le marché d'un produit se comporte et dans quelle mesure un produit a été acheté en Europe. Le graphique 1 traduit un statu quo à court terme. Les catégories « *cereals and cereal preparations* » (04) et « *dairy products and bird's eggs* » (02) affichent les dynamismes de marché les plus positifs. A contrario, les « *Vegetables and fruit* » (05), par exemple, présentent la dynamique de marché la moins favorable à court terme.

L'indicateur de **compétitivité** (axe horizontal) indique la différence entre le taux de croissance annuel des exportations belges pour une catégorie de produits et le taux de croissance des importations mondiales pour le même produit dans le total européen. En d'autres termes, la contribution des exportations belges à la demande européenne pour une catégorie de produits donnée. Pour la période 2021-2022, seules la catégorie de produits 05 et les « *miscellaneous edible products and preparations* » (09) ont enregistré une croissance des exportations plus forte que la demande européenne totale.

Graphique 1. Compétitivité et dynamisme du marché à court terme, 2021-2022, Belgique

En point de pourcentage.

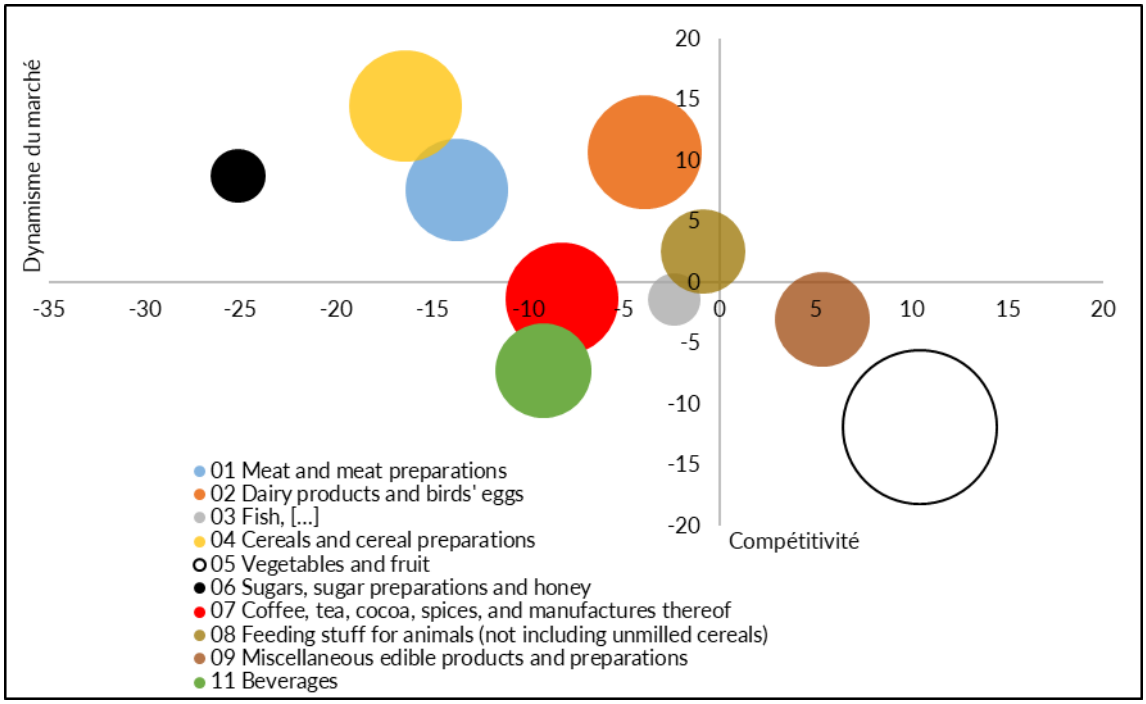

Source : Comext ; calculs et représentation Service Compétitivité.

À moyen terme, les résultats apparaissent plus nuancés car il s'agit de la moyenne sur une période de cinq ans (2018-2022). Du graphique 2, il ressort à nouveau que le dynamisme du marché pour les catégories de produits 02 et 04 témoigne d' une forte demande en Europe, mais aussi que les catégories « *sugars, sugar preparations and honey* » (06), « *feeding stuff for animals* » (08) et 09 affichent des valeurs positives. Contrairement à l'évolution à court terme, plusieurs catégories de produits se portent mieux à moyen terme. Les catégories 05 et 09 se distinguent notamment sur le plan de la compétitivité.

Graphique 2. Compétitivité et dynamisme du marché à moyen terme, 2018-2022, Belgique

En point de pourcentage.

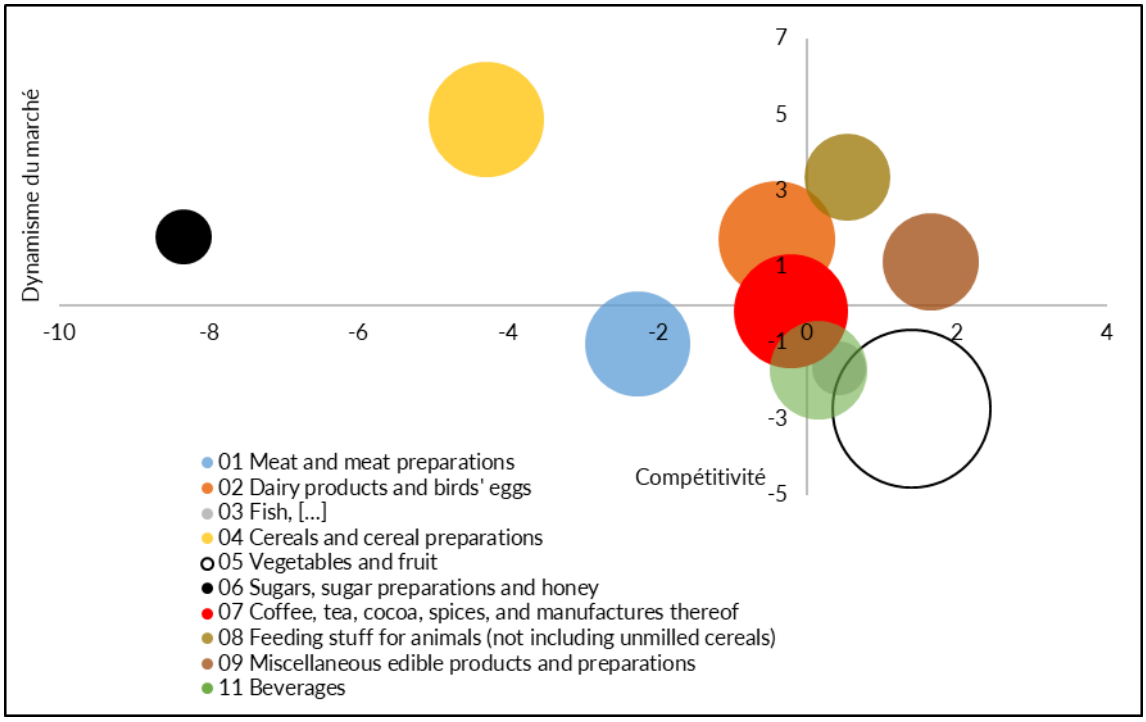

Source : Comext ; calculs et représentation Service Compétitivité.

1.1.3. Exportations

Les industries alimentaires

Les données en valeur de Comext montrent qu'en 2022, la Belgique a exporté pour 38,4 milliards d'euros de produits alimentaires, ce qui correspond à une hausse de 21,2 % par rapport à l'année précédente et de 36,7 % par rapport à 2018 (période de cinq ans). Il s'agit de la plus forte croissance depuis des années. En 2022, les exportations intra-UE ont représenté 27,7 milliards d'euros (+20,8 % sur un an, +31,9 % depuis 2018) tandis que les exportations extra-UE se sont élevées à 10,7 milliards d'euros (+22,2 % sur un an, +50,6 % depuis 2018).

Depuis 2010, nos principaux marchés d'exportation de produits alimentaires sont la France (7,9 milliards d'euros en 2022), les Pays-Bas (7,2 milliards d'euros) et l'Allemagne (4,8 milliards d'euros). Ces trois pays voisins constituent plus de la moitié des exportations mondiales de la Belgique (51,9 %) en 2022. Les exportations du C10 vers la France (+21,1 %), les Pays-Bas (+23,3 %) et l'Allemagne (+16,7 %) ont également fortement progressé d'une année à l'autre.

En 2022, les trois secteurs prépondérants en produits alimentaires (en valeur) sont le 10.8 (Fabrication d'autres produits alimentaires), le 10.3 (Transformation et conservation de fruits et légumes) et 10.5 (Fabrication de produits laitiers). Ensemble, ils constituent plus de la moitié (54 %) de la valeur totale des exportations de notre pays. L'augmentation de 10.3 et 10.5 par rapport à 2021 est particulièrement remarquable, avec respectivement +28,2 % et +28,5 %. En ce qui concerne nos principaux partenaires commerciaux, un trio de tête similaire se distingue pour la France et l'Allemagne, composé du 10.8, du 10.3 et du 10.1 (transformation et conservation de la

viande et production de produits à base de viande). En revanche, les exportations vers les Pays-Bas diffèrent légèrement, les secteurs 10.1 et 10.5 occupant respectivement les deuxième et troisième places.

La Belgique représente le 7e partenaire commercial de l'Allemagne pour les exportations de produits alimentaires, le 1er pour la France et le 2e pour les Pays-Bas.

La fabrication de boissons

La Belgique a exporté des boissons pour une valeur totale de 4,7 milliards d'euros en 2022, ce qui équivaut à une progression de 8,6 % par rapport à 2021 et de 30,6 % par rapport à 2018. Cette croissance est principalement due à une augmentation des exportations intra-UE en 2022 de 12,4 % (+39,4 % depuis 2018), tandis que les exportations extra-UE ont connu une croissance nettement moins prononcée (+2,7 % depuis 2021, +18,2 % depuis 2018).

Les principaux partenaires commerciaux du secteur des boissons sont, depuis 2010 et par ordre décroissant, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Les exportations de boissons belges vers la France atteignent 970 millions d'euros en 2022 (+14,6 % depuis 2021, +38,1 % depuis 2018), suivies de près par les exportations vers les Pays-Bas pour 964 millions d'euros (+10,6 % depuis 2021, +32,7 % depuis 2018) et enfin celles vers le Royaume-Uni à hauteur de 667 millions d'euros (+1,5 % depuis 2021, +57,2 % depuis 2018). L'Allemagne voisine n'arrive qu'en 5e position, après le Luxembourg.

Les secteurs les plus exportateurs sont 11.05 (fabrication de bière), 11.07 (fabrication de boissons rafraîchissantes ; production d'eaux minérales et d'autres eaux en bouteille) et 11.01 (fabrication de boissons alcooliques distillées). Ensemble, ces trois secteurs représentent 74,4 % de l'ensemble du secteur des boissons en Belgique en 2022. La France et les Pays-Bas partagent les mêmes trois premiers secteurs que la Belgique, alors que le plus grand marché d'exportation du Royaume-Uni est la fabrication de vin à partir de raisins (11.02).

La Belgique est le 5e partenaire commercial de la France et le 4e des Pays-Bas pour les exportations de boissons. Les données sur les partenaires commerciaux du Royaume-Uni ne sont pas disponibles.

1.1.4. Avantage comparatif révélé

Pour mieux comprendre le poids de la Belgique dans l'industrie mondiale de l'industrie alimentaire et de la fabrication de boissons, le SPF Economie utilise l'indice des avantages comparatifs publié par la CNUCED, qui fait partie de l'Organisation des Nations Unies (ONU). L'avantage comparatif révélé, ou ACR, est basé sur la théorie ricardienne du commerce, qui stipule que les schémas commerciaux entre les pays sont déterminés par leurs différences relatives de productivité[1]. Cela nous permet d'établir un classement pour les secteurs C10-11, en l'occurrence la nomenclature des produits CTCI 01-09 et 11 utilisée par les Nations Unies, et d'effectuer une comparaison directe avec nos voisins et les principaux pays du reste du monde.

Selon la classification CTCI, les secteurs C10 et C11 sont divisés en 37 groupes de produits détaillés, repris dans les annexes A et B. Parmi les économies considérées, la Belgique se spécialise en 2021 dans 20 des 37 groupes de produits exportés (annexe A). C'est mieux que l'Allemagne (8 groupes de produits) mais moins bien que les Pays-Bas et la France, respectivement 25 et 22 catégories de produits. En vert, la Belgique obtient un indice ACR supérieur à celui de nos voisins pour 11 produits : 017, 022, 025, 042, 046, 047, 048, 056, 062, 073, et 091. La Belgique obtient un score inférieur à celui de ses voisins pour un seul de ces produits spécialisés (Voir ce qui est indiqué en rouge). La Belgique obtient l'indice le plus élevé pour le « chocolat et autres préparations à base de cacao, n.d.a. », ce qui est également mieux que tous les pays voisins. La Belgique obtient le score le plus bas pour le « maïs (à l'exclusion du maïs doux) non moulu ».

[1] Le numérateur est la part des exportations totales d'un bien d'un pays dans ses exportations totales, et le dénominateur est la part des exportations mondiales du même bien dans les exportations mondiales totales. L'ACR peut donc prendre une valeur comprise entre 0 et l'infini. On dit qu'un pays dispose d'un avantage comparatif si sa valeur est supérieure à un.

Les pays les mieux classés par catégorie de produits sont énumérés dans la dernière colonne. La Nouvelle-Zélande (3) affiche le plus souvent le meilleur score, suivie du Kenya, du Monténégro, de l'Ouganda, de la Syrie et de l'Ukraine, qui apparaissent tous deux à deux reprises. Dans ce classement, l'avantage comparatif de l'Ukraine en matière de blé (041) et d'orge (043) sur le marché mondial est particulièrement marquant, justifiant ainsi le surnom honorifique de l'Ukraine : « grenier à blé du monde ». En revanche, ces catégories de produits sont traditionnellement peu prisées par la Belgique.

1.2. Analyse financière

L'analyse financière des secteurs industriels permet d'évaluer leur santé économique[2]. L'échantillon considéré est composé de 493 entreprises (78 % du total avant traitement), qui représentent 94 % du chiffre d'affaires total de 2020 et 95 % de celui de 2021[3]. Il s'agit également de 91 % de l'emploi total de 2020 et de 93 % de l'emploi total de 2021. Dès lors, notre échantillon peut être considéré comme représentatif. Cependant, il importe de garder à l'esprit que l'analyse se révèle partielle et ne concerne donc pas l'ensemble des entreprises du secteur, puisque celles n'ayant pas remis de comptes annuels ne sont pas reprises, par exemple. L'échantillon comprend principalement des entreprises du secteur C10 (90 %). Trois ratios sont calculés par le Service Compétitivité (les deux ratios de rentabilité et celui de solvabilité) tandis que deux autres (les ratios de liquidité) sont fournis par Belfirst. Les résultats complets sont disponibles en annexe.

Tableau 2. Ratio financier médian dans les secteurs C10 et C11, Belgique

Médiane		2017	2018	2019	2020	2021
Rentabilité d'exploitation (bénéfice d'exploitation/chiffre d'affaires)	**C10-C11**	3,2 %	2,5 %	2,7 %	2,6 %	3,2 %
	C10	3,1 %	2,4 %	2,5 %	2,5 %	2,9 %
	C11	4,8 %	4,4 %	5,1 %	3,6 %	6,3 %
Rentabilité d'entreprise (bénéfice après impôts/chiffre d'affaires)	**C10-C11**	2,3 %	1,8 %	1,9 %	1,8 %	2,2 %
	C10	2,2 %	1,7 %	1,8 %	1,7 %	2,1 %
	C11	4,6 %	4,2 %	3,6 %	2,7 %	4,5 %
Liquidité courante	**C10-C11**	1,40	1,37	1,32	1,37	1,31
	C10	1,40	1,40	1,32	1,38	1,33
	C11	1,30	1,02	1,34	1,23	1,10
Liquidité rapide	**C10-C11**	1,03	1,01	0,99	1,00	0,97
	C10	1,04	1,03	1,02	1,00	0,99
	C11	0,88	0,82	0,80	0,79	0,84
Solvabilité (dettes/capitaux propres)	**C10-C11**	139,3 %	135,1 %	123,4 %	118,9 %	133,3 %
	C10	142,3 %	135,7 %	123,4 %	119,8 %	133,9 %
	C11	105,7 %	132,5 %	123,6 %	102,2 %	116,2 %

Source : Belfirst ; calculs et représentation Service Compétitivité.

[2] La source de donnée utilisée dans cette section est Belfirst. Les données sont donc uniquement belges. Elles concernent les entreprises **actives** dont le siège est en **Belgique**, qui ont remis des comptes en schéma **complet** ou **consolidé** et dont les informations financières destinées à nos analyses sont **disponibles** au cours des 5 dernières années (2017-2021). Un échantillon constant d'entreprise est ainsi obtenu, ce qui rend comparable l'analyse financière par **ratios**.

[3] L'analyse n'est donc pas exhaustive. En effet, à titre d'exemple, la Fevia reprend sur son site internet (https://www.fevia.be/fr/industrie-alimentaire) un chiffre d'affaires pour l'industrie alimentaire de 61,4 milliards d'euros avec une croissance de 13,1 % en 2021. D'après les données Belfirst, traitées comme ci-dessus, ce montant s'élève à 48,8 milliards d'euros avec une hausse à un an de 8,0 % en 2021. Les données de l'Observatoire des Prix rapportées dans le Screening du fonctionnement du marché 2022 indiquent un chiffre d'affaires de 49,4 milliards d'euros en 2021 pour les secteurs C10 et C11.

L'analyse financière montre que les secteurs C10 et C11 ont une bonne **rentabilité**, que cela soit avant ou après imposition. Les ratios médians de rentabilité du secteur C10 sont moindres que ceux du C11. Dans le C10, les deux ratios de rentabilité ont légèrement baissé entre 2017 et 2021 tandis que la rentabilité d'exploitation médiane du C11 s'est accrue et que la rentabilité d'entreprise s'y est sensiblement tassée jusqu'en 2020. Dans les deux secteurs et pour les deux ratios, la part d'entreprises rentables (ratios >0) s'est réduite entre 2017 et 2021 mais reste supérieure à 80 % dans le C10 et à 85 % dans le C11. Cette bonne rentabilité, supérieure à son niveau d'avant crise (2019) malgré les difficultés afférentes à celle-ci, est cohérente avec les résultats obtenus par l'Observatoire des Prix dans le Screening du fonctionnement du marché 2022[4] (marge nette moyenne en 2021 de 3,8 % dans l'ensemble des deux secteurs et plus de 80 % des entreprises ayant enregistré un bénéfice d'exploitation en 2021) ainsi qu'avec la dernière étude sur les marges de la Banque nationale de Belgique[5] (marge brute médiane en moyenne de 105 % dans les secteurs C10 et C11 en 2021). Cette dernière étude témoigne cependant d'un réel risque pour la rentabilité des entreprises du secteur avec une baisse de la marge brute médiane en 2022 à une moyenne de 75 %. L'Observatoire des Prix a évalué l'évolution des coûts théoriques et, ce faisant, de la marge brute des entreprises des industries alimentaires dans une étude parue en décembre 2022[6]. L'évolution des marges brutes diffère selon les sous-secteurs étudiés : contraction dans la viande porcine et bovine, dans la charcuterie, dans la farine et le pain ainsi que dans la filière du sucre mais aussi dans la filière de la bière, pas de détérioration dans la viande de volaille et les produits laitiers, hausse dans la filière du chocolat.

La **liquidité** témoigne de la capacité des entreprises à faire face à leurs obligations financières en mobilisant leurs actifs. Ainsi, une bonne liquidité courante médiane peut être constatée dans le C10 tandis que celle du C11 s'avère plus fragile et s'est affaissée entre 2015 et 2021. La part d'entreprises ayant une liquidité courante supérieure à 1,2 s'est contractée dans les deux secteurs pour atteindre un niveau préoccupant autour des 50 %, respectivement de 56,2 % dans le C10 et de 45,8 % dans le C11. La valeur du premier quartile rapporte par ailleurs que 75 % des entreprises avaient un ratio de liquidité courante juste sous la valeur de 1 de 2018 à 2021 dans le secteur C10 et autour de 0,7 dans le secteur C11. Cette tendance perdure au cours des années et pourrait entrainer davantage de difficultés de paiement à l'avenir. La liquidité rapide, marquant davantage un besoin urgent en mobilisant les actifs les plus liquides, est suffisante dans le C10, en dépassant ou avoisinant la valeur de 1 pour le ratio médian. Une entreprise sur deux avait ainsi une liquidité rapide supérieure à 1 en 2021. Dans le secteur C11, une plus grande prudence est de mise, le ratio médian s'avérant assez bas tandis que moins d'une entreprise sur quatre avait un ratio supérieur à 1 en 2021. La liquidité, tant courante que rapide, semble ainsi être le point faible de la santé financière des secteurs C10 et C11.

Le ratio dettes sur capitaux propres (*debt-to-equity*) permet d'évaluer la **solvabilité** des entreprises. L'endettement des entreprises des secteurs C10 et C11 a fortement augmenté entre 2020 et 2021, puisque le ratio médian est passé, pour les deux secteurs combinés, de 118,9 % à 133,3 %. Ce niveau reste toutefois inférieur à celui de 2017 et de 2018. Le niveau d'endettement médian reste cependant plutôt bas, tant dans le C10 que le C11. Dans les deux secteurs, à peine 35 % des entreprises ont un ratio de solvabilité supérieur à 200 %, ce qui est considéré comme un endettement élevé. L'analyse de la solvabilité témoigne donc d'une bonne capacité de la plupart des entreprises des secteurs C10 et C11 à gérer l'endettement et à l'utiliser comme levier face à de futures crises ou pour réaliser des investissements.

[4] https://economie.fgov.be/fr/publications/fonctionnement-des-marches-en

[5] https://www.nbb.be/fr/articles/firmes-prix-et-marges

[6] https://economie.fgov.be/fr/publications/evolutions-des-prix-dans-la

2. Déterminants de la compétitivité

2.1. Composantes du coût salarial unitaire

2.1.1. Valeur ajoutée brute

La valeur ajoutée brute (VAB) est la richesse créée par les entreprises et s'obtient en retirant la valeur de la consommation intermédiaire à la valeur de la production. Selon les données des comptes nationaux, le secteur C10-12 est fondamental pour l'industrie manufacturière belge, puisqu'il représentait 14,7 % de sa valeur ajoutée brute en 2021. Il s'agit d'un léger recul par rapport à 2019 (15,1 %) et à 2015 (15,2 %), mais d'une progression à un horizon plus long (14,3 % en 2010). Ce poids du secteur C10-12 dans l'industrie manufacturière est davantage marqué dans notre pays qu'en Allemagne (8,0 % en 2020) ou que dans l'ensemble de l'Union européenne (12,7 % en 2020).

La VAB belge dans le secteur C10-12 s'élevait à 3,4 % du total de l'UE en 2010, 3,5 % en 2015 et toujours 3,5 % en 2019 avant de reculer à 3,4 % en 2020. La Belgique a ainsi occupé durant toute la décennie la 8e place européenne dans le secteur C10-12, derrière ses trois voisins. L'Allemagne occupait ainsi la 1re place en 2019 et en 2020 (19,0 % et 20,3 %), la France la 2e place (18,3 % et 18,2 %) tandis que les Pays-Bas se situaient à la 5e position (6,6 % et 6,9 %). Des pays de premier plan tels que l'Italie et l'Espagne ont connu un recul de leur part de marché entre 2010 et 2019 (respectivement de 0,5 et 1,7 point de pourcentage), bien que cela n'ait pas altéré leur positionnement.

Tableau 3. Classement des pays européens selon la part relative de la valeur ajoutée brute totale du secteur C10-12

Euros courants.

	2019		Différentiel 2010-2019		2020	
Pays	**Part**	**Position**	**Part (pt. de %)**	**Position**	**Part**	**Position**
Allemagne	19,0 %	1	0,7 %	0	20,3 %	1
France	18,3 %	2	0,2 %	0	18,2 %	2
Italie	12,0 %	3	-0,5 %	0	11,7 %	3
Espagne	10,3 %	4	-1,7 %	0	9,9 %	4
Pays-Bas	6,6 %	5	1,0 %	0	6,9 %	5
Pologne	6,1 %	6	0,9 %	0	5,3 %	6
Roumanie	4,0 %	7	0,1 %	0	3,8 %	7
Belgique	**3,5 %**	**8**	**0,1 %**	**0**	**3,4 %**	**8**
Irlande	3,0 %	9	-0,2 %	0	3,1 %	9
Autriche	2,6 %	10	0,1 %	-1	2,7 %	10
Grèce	2,0 %	11	-0,5 %	1	2,2 %	11
Suède	1,8 %	12	-0,3 %	0	1,9 %	12
Portugal	1,7 %	13	0,0 %	-1	1,7 %	14
Danemark	1,7 %	14	-0,2 %	1	1,7 %	13
République tchèque	1,7 %	15	0,1 %	0	1,7 %	15
Finlande	1,1 %	16	-0,1 %	0	1,2 %	16
Hongrie	1,0 %	17	0,0 %	0	1,0 %	17
Lituanie	0,6 %	18	0,1 %	-1	0,6 %	18
Croatie	0,6 %	19	-0,1 %	1	0,5 %	20
Bulgarie	0,5 %	20	0,1 %	0	0,6 %	19
Slovaquie	0,5 %	21	0,0 %	0	0,5 %	21
Slovénie	0,3 %	22	0,0 %	-1	0,3 %	22

	2019		Différentiel 2010-2019		2020	
Pays	**Part**	**Position**	**Part (pt. de %)**	**Position**	**Part**	**Position**
Lettonie	0,2 %	23	0,0 %	1	0,3 %	23
Estonie	0,2 %	24	0,0 %	-1	0,2 %	24
Chypre	0,2 %	25	0,0 %	1	0,1 %	25
Malte	0,1 %	26	0,0 %	0	0,1 %	26
Luxembourg	/	/	/	/	/	/

Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

L'accroissement annuel moyen de la VAB belge dans le secteur C10-12 a été de 0,7 % entre 2010 et 2019. À moyen terme, elle s'est par contre contractée de -0,1 % en moyenne par an entre 2015 et 2019. Malgré la crise du coronavirus, la VAB belge du secteur C10-12 a dépassé en 2021 son niveau de 2019 de 1,3 % et marque ainsi un point haut sur la période totale considérée. Dans les pays voisins, seule la performance de l'Allemagne sur une période longue est moins bonne qu'en Belgique (+0,5 %) tandis que nos trois partenaires commerciaux ont enregistré une hausse sur la période 2015-2019. La Belgique a toutefois mieux performé (+1,3 %) après la crise du coronavirus que la France (-2,4 %) et les Pays-Bas (+0,6 %).

Graphique 3. Évolution de la valeur ajoutée brute du secteur C10-12

En indice 2010=100.

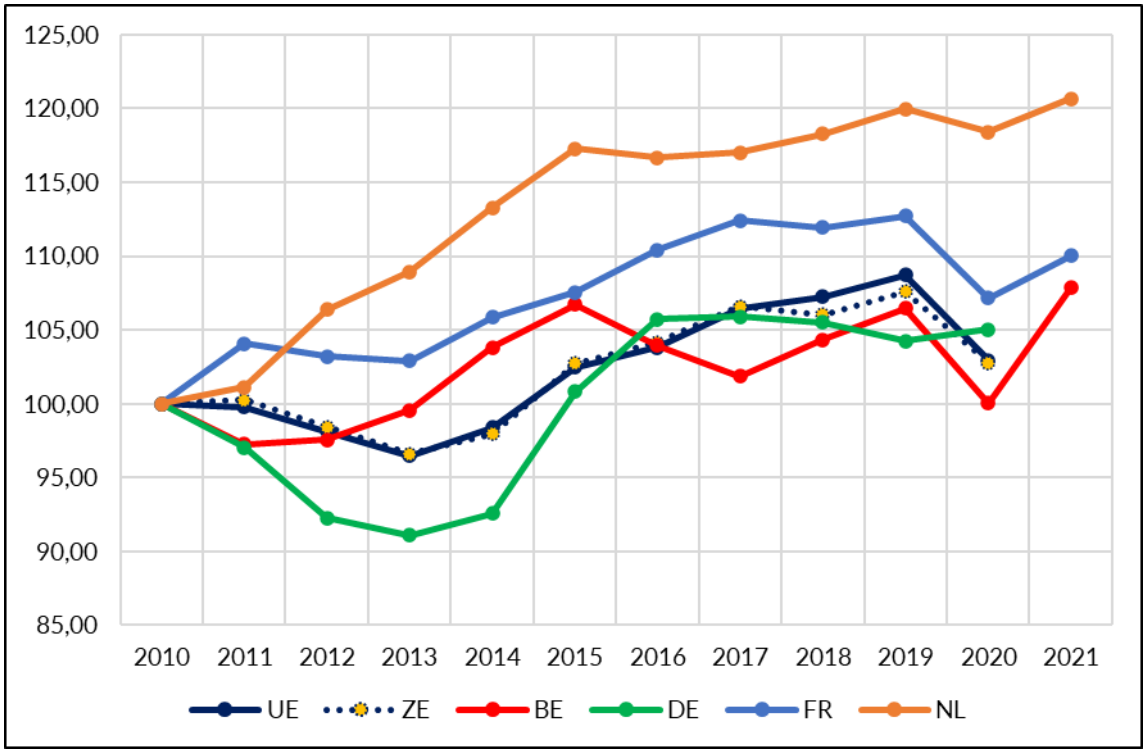

Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

Depuis 2010, la production a crû moins rapidement que la consommation intermédiaire, tant à long terme (resp. +1,6 % et +1,8 % entre 2010 et 2019) qu' à moyen terme (resp. +1,7 % et +2,1 %). À plus court terme, entre 2019 et 2021, la production s'est accrue de 5,9 % et la consommation intermédiaire de 7,1 %, bien que la valeur ajoutée ait connu une évolution positive. Cela s'explique par une croissance presque symétrique en volume des deux composantes de la valeur ajoutée, de respectivement 2.462 et 2.373 millions d'euros. Pour les Pays-Bas, seul pays voisin dont les données sont disponibles, l'évolution est similaire, la consommation intermédiaire augmentant plus rapidement que la production.

L'indice de la production industrielle en volume montre également une tendance croissante de l'activité entre 2010 et 2022 : en moyenne 1,5 % par an dans le C10 et 2,6 % dans le C11 en Belgique. Ces hausses sont plus prononcées que dans les pays voisins.

Tableau 4. Production, consommation intermédiaire et valeur ajoutée brute du secteur C10-12

		Niveau (en millions d'euros chainés – année de référence 2015)		Taux de croissance			Taux de croissance annuel moyen		
		2010	2019	2019-2020	2020-2021	2019-2021	2010-2019	2010-2014	2015-2019
BE	Production	36.110,0	41.536,4	-1,6 %	7,6 %	5,9 %	1,6 %	1,4 %	1,7 %
	Conso. interm.	28.552,9	33.524,8	-0,5 %	7,6 %	7,1 %	1,8 %	1,5 %	2,1 %
	VAB	7.531,6	8.019,0	-6,0 %	7,8 %	1,3 %	0,7 %	0,9 %	-0,1 %
DE	VAB	43.234,6	45.078,5	0,7 %	/	/	0,5 %	-1,9 %	0,8 %
FR	VAB	40.714,4	45.890,4	-4,9 %	2,7 %	-2,4 %	1,3 %	1,4 %	1,2 %
NL	Production	57.764,0	70.376,0	0,3 %	2,9 %	3,2 %	2,2 %	2,2 %	1,5 %
	Conso. interm.	45.375,0	55.533,0	0,8 %	3,2 %	4,0 %	2,3 %	1,9 %	1,7 %
	VAB	12.362,0	14.829,0	-1,3 %	1,9 %	0,6 %	2,0 %	3,2 %	0,6 %

Note : les chiffres des comptes nationaux pour la production et la consommation intermédiaire ne sont pas disponibles en Allemagne et en France.
Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

2.1.2. Heures travaillées

Le volume d'heures travaillées s'est inscrit globalement à la hausse entre 2010 et 2019. Toutefois, les heures travaillées ont reculé de -0,5 % en moyenne par an au cours de la première sous-période (2010-2014) avant de croître de +1,6 % en moyenne entre 2015 et 2019. Chez nos voisins, la France (+2,2 %) et les Pays-Bas (+1,7 %) enregistrent globalement entre 2010 et 2019 une progression du volume d'heures travaillées, à l'inverse de l'Allemagne, le plus grand pourvoyeur en emploi du secteur C10-12 des pays de l'Union européenne (-0,2 % en moyenne). Rapporté à l'industrie manufacturière, le volume d'heures prestées en 2019 par le C10-12 en Belgique (19,4 %) excédait celui relevé en Allemagne (11,8 %) et aux Pays-Bas (16,7 %) à l'inverse de la France (24,5 %).

Tableau 5.Volume d'heures travaillées du secteur C10-12

	Niveau des heures travaillées (par milliers)		Taux de croissance annuel (en %)			Taux de croissance annuel moyen (en %)		
	2010	2019	2019	2020	2021	2010-2019	2010-2014	2015-2019
BE	150.198	156.856	1,5	-4,7	5,1	1,1	-0,5	1,6
DE	1.327.000	1.316.000	-0,3	-3,2	-	-0,2	-0,5	-0,1
FR	934.295	1.017.475	4,7	-4,4	-	2,2	1,8	1,0
NL	204.700	219.120	3,3	0,3	0,2	1,7	-0,1	1,9

Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

En 2020, en raison de la crise du Covid-19, les pays sous-étude à l'exception des Pays-Bas (voir section sur l'emploi), connaissent un recul important du volume d'heures travaillées. En 2021 en Belgique, la remontée des heures travaillées étant supérieure au recul en 2020, le niveau d'avant crise a ainsi été dépassé.

Graphique 4. Évolution du volume d'heures travaillées du secteur C10-12

En indice (2010=100).

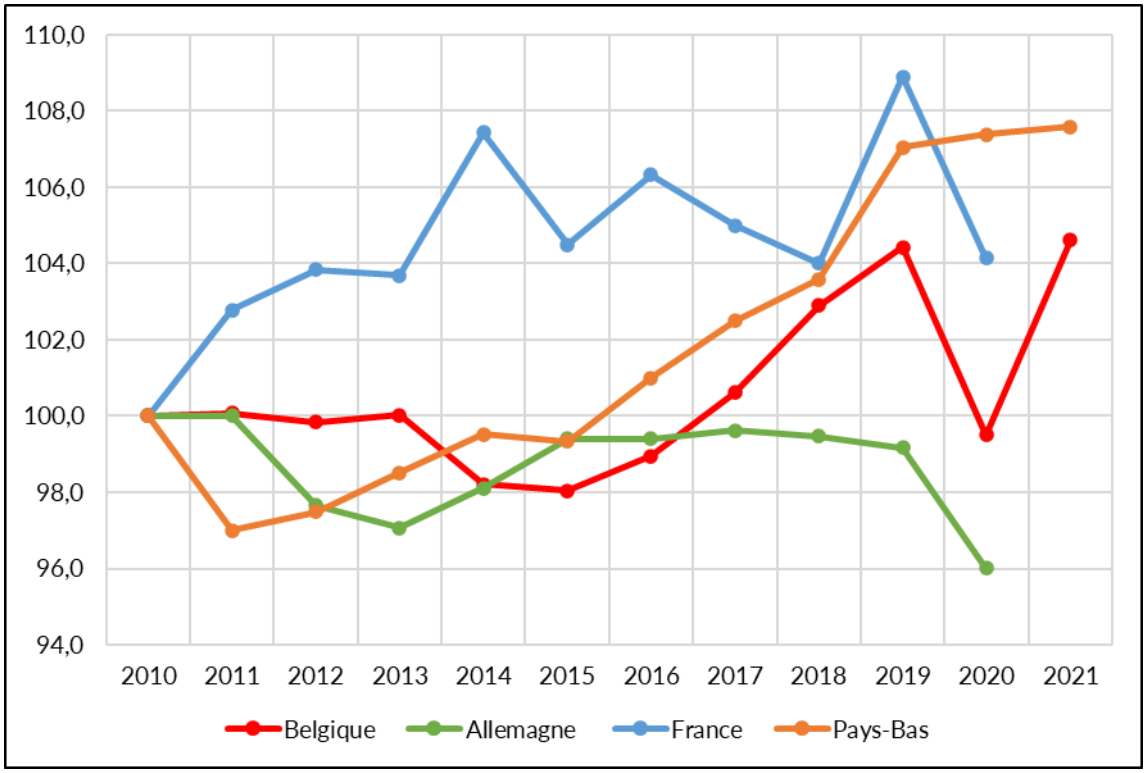

Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

2.1.3. Productivité

Parmi les économies examinées, les Pays-Bas affichent le niveau de productivité le plus élevé suivi par la Belgique et la France (voir aussi graphique 6). Comparativement à ces trois pays, le niveau de productivité de l'Allemagne est faible, environ 12 points de pourcentage le sépare de la France (respectivement 18 points de la Belgique et 33 points des Pays-Bas).

Tableau 6. Productivité du secteur C10-12

	Niveau de la productivité (euros/heure)		Taux de croissance annuel (en %)			Taux de croissance annuel moyen (en %)		
	2010	2019	2019	2020	2021	2010-2019	2010-2014	2015-2019
BE	46,2	47,1	0,6	-1,4	2,5	0,2	1,4	-1,6
DE	28,1	29,5	-0,9	4,1	-	0,6	-1,4	0,9
FR	39,7	41,0	-3,8	-0,6	-	0,4	-0,4	0,1
NL	55,8	62,5	-1,9	-1,6	1,7	1,3	3,3	-1,3

Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

Sur une longue période, les Pays-Bas témoignent de la croissance la plus forte suivi par l'Allemagne et la France. Notre pays occupe la dernière position par rapport à ce critère (croissance moyenne sur longue période). Seule l'Allemagne a affiché une croissance de la productivité en 2020 (+4,1 %), en pleine période de crise du Covid-19 à la suite d'une hausse de la valeur ajoutée (+0,7 %) face à un recul des heures travaillées (-3,2 %). Des replis de valeurs ajoutées, plus prononcés que les évolutions des heures travaillées, expliquent en 2020 le recul de productivité en Belgique, en France et aux Pays-Bas.

2.1.4. Coût salarial horaire

La Belgique présente le coût salarial horaire le plus élevé des pays retenus (voir graphique 6), ce qui est une indication du handicap salarial tel qu'élaboré par le Conseil Central de l'Economie (CCE)[7]. Le coût salarial belge comme celui des autres pays est haussier sur une longue période (2010-2021). Cependant, la France est parvenue en 2019 (via sa politique de baisse du coût du travail notamment le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)), à reculer son coût salarial horaire de 30,9 euros en 2018 à 29,1 euros en 2019. En Belgique, après la période de croissance soutenue des coûts salariaux (2011-2014), les mesures prises par le gouvernement (saut d'index, modération salariale, tax shift) ont atténué la progression des coûts salariaux de 2015 à 2016. Après cette période, le rythme d'accroissement est ensuite reparti à la hausse jusqu'en 2020.

2.1.5. Coût salarial unitaire

De manière globale, la faible progression de la productivité par rapport au coût salarial a été à l'origine de la tendance haussière du coût salarial unitaire (CSU) en Belgique (voir graphique 5). Sur une longue période (2010-2019), la productivité belge a augmenté en moyenne de +0,2 % alors que le coût salarial s'accroissait de +2,3 %, générant ainsi une croissance du CSU de +2,1 %.

Tableau 7. Productivité, coût salarial et coût salarial unitaire du secteur C10-12

En %.

	TCAM (2010-2019)			TCAM (2010-2014)			TCAM (2015-2019)			TC (2019-2020)			TC (2020-2021)		
	PR	CS	CSU	PR	CS	CSU	PR	CS	CSU	PR	CS	CSU	PR	CS	CSU
BE	0,2	2,3	2,1	1,4	3,3	1,9	-1,6	1,6	3,3	-1,4	2,9	4,3	2,5	0,8	-1,7
DE	0,6	2,3	1,7	-1,4	2,4	3,9	0,9	2,4	1,4	4,1	2,9	-1,1	-	-	-
FR	0,4	1,4	1,0	-0,4	1,8	2,1	0,1	0,2	0,1	-0,6	2,3	2,9	-	-	-
NL	1,3	2,1	0,8	3,3	2,0	-1,3	-1,3	2,5	3,9	-1,6	3,7	5,4	1,7	3,1	1,3

TCAM = Taux de croissance annuel moyen, TC = Taux de croissance annuel
Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

Durant la première sous-période 2010-2014, le coût salarial belge croît fortement (+3,3 %) face à une augmentation plus faible de la productivité, ce qui débouche sur une hausse du coût salarial unitaire. En revanche, lors de la deuxième sous période (2015-2019), la progression du coût salarial est réduite de moitié (+1,6 %), mais face à une productivité en recul (-1,6 %), l'accroissement du coût salarial unitaire s'avère nettement plus substantiel (+3,3 %). Plus récemment, conséquence de la crise sanitaire du covid-19, la diminution de la productivité en 2020 (-1,4 %) en regard de la hausse du coût salarial (+2,9 %), explique la forte évolution du coût salarial unitaire. En 2021, à la suite d'une augmentation plus significative de la productivité que du coût salarial, le coût salarial unitaire s'est replié (-1,7 %). Il s'agit de la troisième baisse du CSU relevée depuis 2010.

[7] Le handicap salarial (ou écart salarial) de la Belgique traduit le surcoût du travail en Belgique par rapport à ses trois principaux partenaires commerciaux (France, Pays-Bas, Allemagne). Le Conseil Central de l'Economie calcule un handicap salarial basé sur le coût salarial horaire du secteur privé. L'écart salarial pour le secteur privé étant défini comme la différence entre l'évolution du coût salarial horaire en Belgique et l'évolution du coût salarial horaire moyen (pondération en fonction du PIB) dans les trois pays de référence (France, Pays-Bas, Allemagne). Le handicap salarial est calculé sous forme d'indice de base 1996 et, les valeurs actuelles de l'indice représentent le handicap cumulé depuis 1996.

Graphique 5. Évolution de la productivité, du coût salarial et du coût salarial unitaire du secteur C10-12, Belgique

En indice (2010=100).

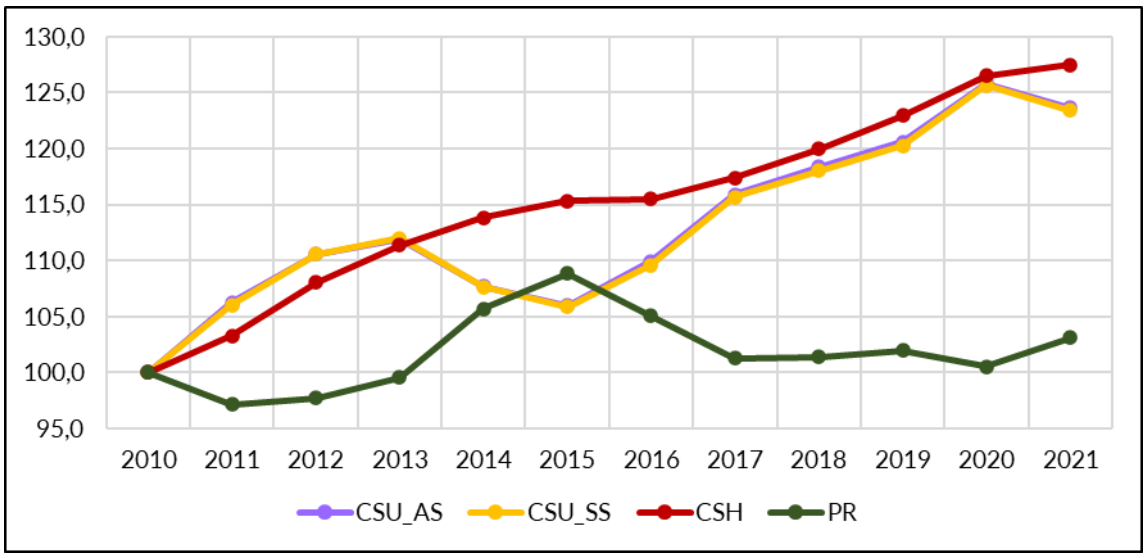

CSU_AS=coût salarial unitaire avec subsides, CSU_SS =coût salarial unitaire sans subsides, CSH=coût salarial horaire sans subsides et PR= productivité réelle.
Source : Eurostat, ICN, CCE ; calculs et représentation Service Compétitivité.

Les Pays-Bas présentent le niveau de productivité le plus élevé, la Belgique venant en deuxième position alors que l'Allemagne affiche la productivité la plus faible. Malgré son coût salarial horaire le plus faible, l'Allemagne aligne le coût salarial unitaire le plus élevé à cause, notamment, du faible niveau de sa productivité horaire.

Graphique 6. Évolution de la productivité, du coût salarial et du coût salarial unitaire du secteur C10-12, en niveau

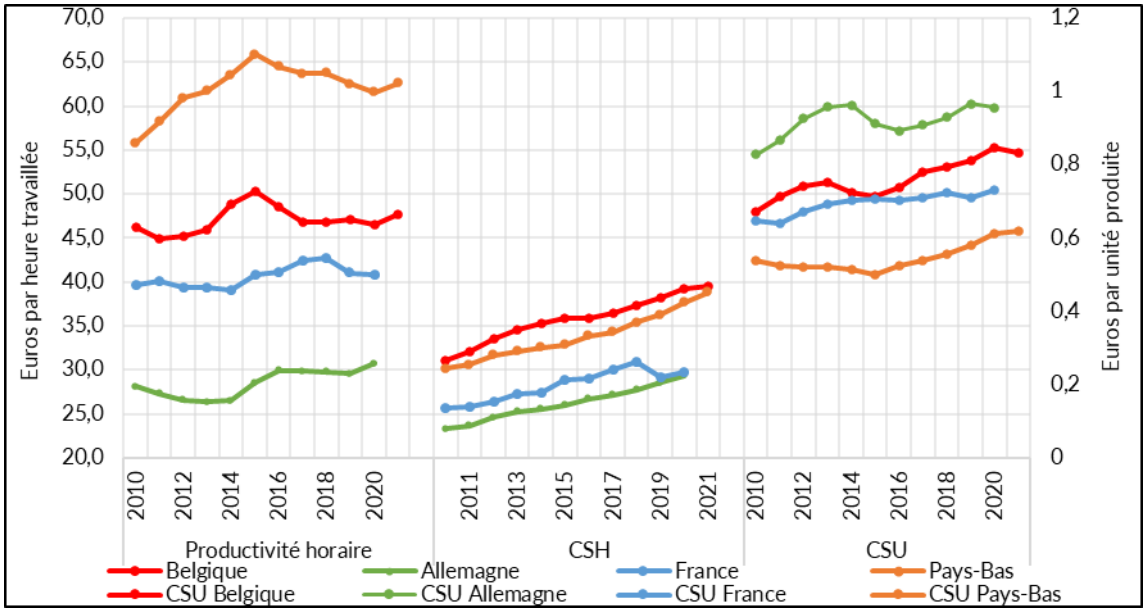

Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

Graphique 7. Évolution de la productivité, du coût salarial et du coût salarial unitaire du secteur C10-12, en indice

Par heure travaillée, 2010=100.

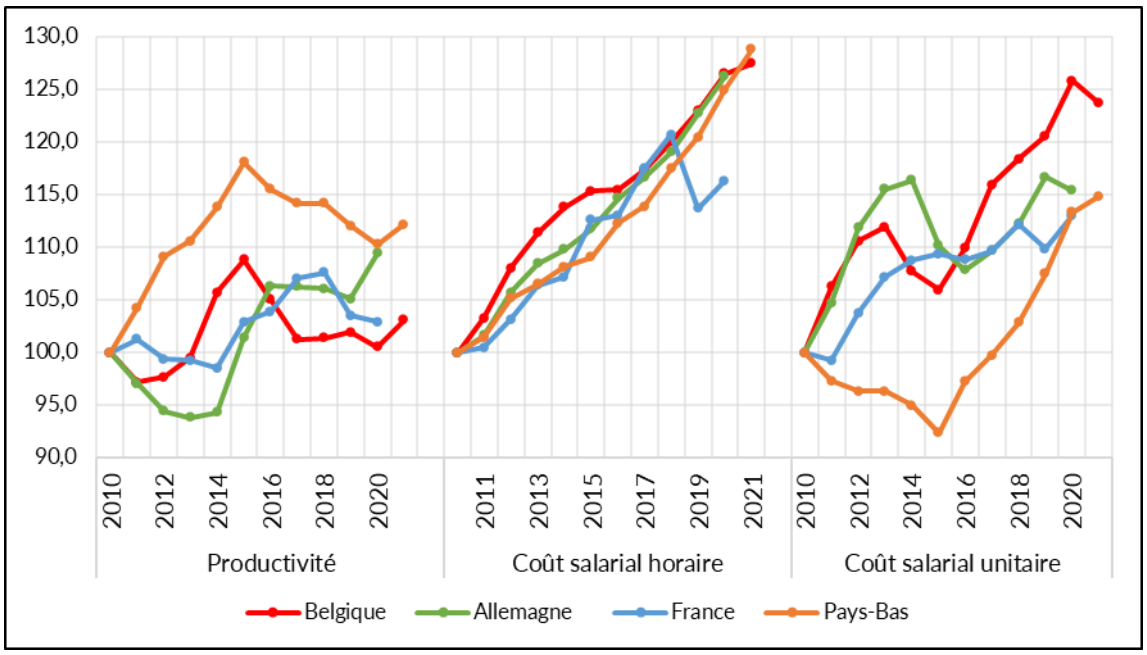

Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

2.2. Facteurs de production

2.2.1. Taux d'investissement, intensité en R&D et capital

Taux d'investissement

En 2021, la formation brute de capital fixe (FBCF) du secteur C10-12 a atteint 2,4 milliards d'euros (à prix courants) en Belgique et 26,4 % de la valeur ajoutée brute du secteur. Notre taux d'investissement a excédé celui de la France en 2021 (17,7 %) et des Pays-Bas en 2020 (16,2 %). La FBCF de l'industrie manufacturière hors C10-12 en Belgique s'est pour sa part établie à 14,8 milliards d'euros, soit 28,1 % de la VAB de l'industrie manufacturière hors C10-12.

Les dépenses d'investissement du secteur C10-12 de la Belgique ont reculé sensiblement à un an d'écart en 2020 (-9,1 %) avant de progresser de 3,7 % en 2021, ce qui équivaut à une hausse de 12,8 points de pourcentage. En France, la FBCF s'est redressée de 11,4 % en 2021 après s'être repliée de -6,5 % en 2020. Aux Pays-Bas, l'évolution de la FBCF a été de -3,6 % en 2020 (dernière année disponible), diminuant ainsi de 9,7 points de pourcentage par rapport à 2019. Les données ne sont pas disponibles pour l'Allemagne.

En 2021, la Belgique réalise une moins bonne performance dans le secteur C10-12 en comparaison des investissements dans l'industrie manufacturière hors C10-12 (+3,7 % contre 4,0 %).

Tableau 8. Investissements (FBCF) du secteur C10-12

En %.

	C10-12				C (hors C10-12)				C10-12
	TI en 2021*	Évolution 2010-2019 (TCAM)	Évolution 2019-2020	Évolution 2020-2021	TI en 2021	Évolution 2010-2019 (TCAM)	Évolution 2019-2020	Évolution 2020-2021	Part de C10-12 dans le total de C en 2021
BE	26,4	5,2	-9,1	3,7	28,1	2,1	3,3	4,0	14,2
DE	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FR	17,7	3,2	-6,5	11,4	36,1	2,3	-2,0	8,9	10,5
NL	16,2*	3,9	-3,6	-	21,2*	4,5	-8,4	-	16,3*

TI=Taux d'investissement (FBCF/Valeur ajoutée brute)
TCAM =Taux de croissance annuel moyen
*2020 pour les Pays-Bas
Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

En 2021, le profil de la France est inverse, à savoir, une croissance des dépenses d'investissement dans le secteur C10-12 (+11,4 %) supérieure à celle relevée dans le C hors C10-12 (+8,9 %). Par contre, en 2020, le repli des investissements du C10-12 était trois fois plus prononcé.

Pour leur part, les résultats des Pays-Bas de 2020 pour le C10-12 (-3,6 %) étaient moins défavorables que ceux du C hors C10-12 (-8,4 %).

Intensité en R&D

En Belgique, le C10-12 affiche depuis 2015 un profil en dents de scie de ses dépenses en R&D : après avoir atteint un pic en 2018, le niveau de 2015 est retrouvé en 2021. En France, le profil est plus régulier et haussier tandis que les Pays-Bas présentent des phases de hausse et de baisse tout en offrant des dépenses en R&D orientées à la hausse. Le niveau de dépenses en France équivaut au triple des dépenses aux Pays-Bas et au quintuple des dépenses belges.

Graphique 8. Évolution de l'intensité en R&D du secteur C10–12

En % de la valeur ajoutée du secteur.

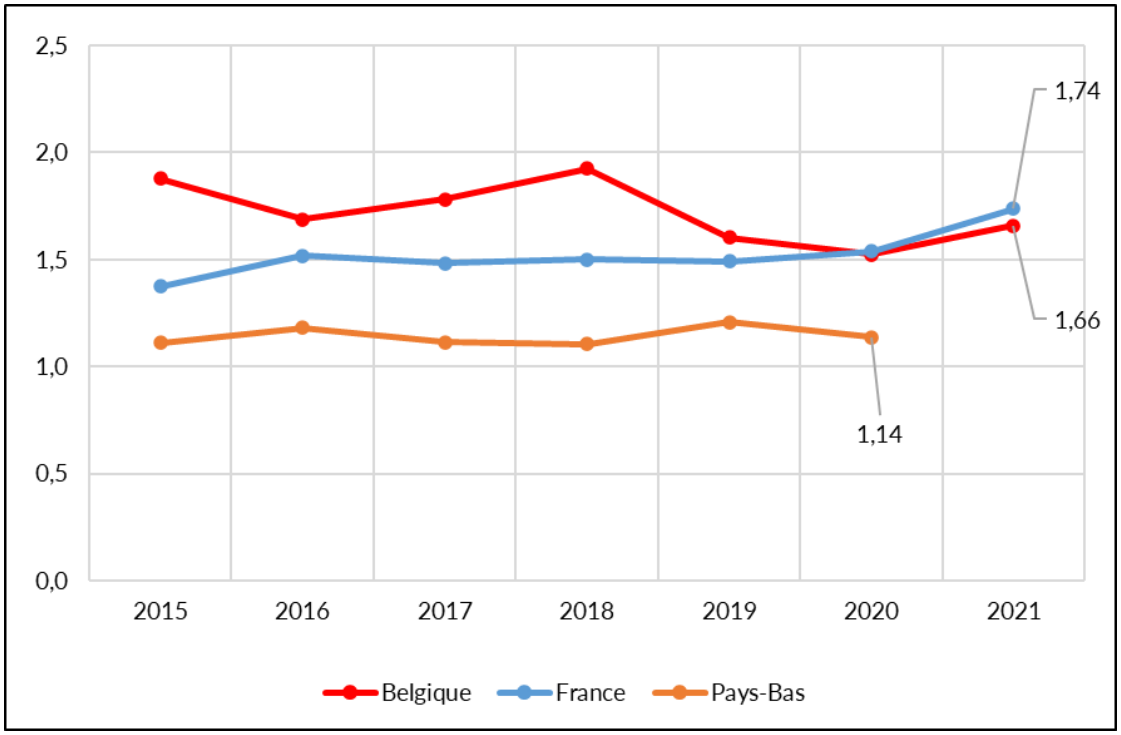

Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

Entre 2015 et 2019, la Belgique témoigne d'une intensité en R&D (R&D en % de la valeur ajoutée du secteur) supérieure à celle de la France et des Pays-Bas et ce, malgré des dépenses en euros courants de loin inférieures. La France, dont l'intensité en R&D progresse de manière continue et stable, rattrape la Belgique en 2020 et la dépasse en 2021. Toutefois, entre 2015 et 2021, la Belgique (+1,7 %) a affiché en moyenne un ratio supérieur à la France (+1,5 %) et aux Pays-Bas (+1,1 %).

Actifs corporels et incorporels

La part des actifs incorporels dans les actifs totaux reste encore faible et stable au fil du temps. Il en est de même en matière d'évolution, les actifs incorporels (+0,6 %) apparaissant moins dynamiques que les actifs corporels (+1,4 %) sur la période 2010-2019.

Les actifs incorporels permettent de stimuler l'innovation (ou le progrès technique) et donc la productivité totale des facteurs (PTF) qui constitue l'un des indicateurs de l'innovation. Entre 2010 et 2019, les dépenses de R&D ont progressé en moyenne de 0,6 % par an. Ce taux de croissance s'est cependant ensuite affaibli, passant de +3,2 % en 2018 à +0,1 % en 2019 et à -1,9 % en 2020, et pourrait partiellement expliquer le fléchissement de la PTF observé ces dernières années.

Plus récemment (2020-2021), les actifs incorporels ont été plus dynamiques (+2,2 %), dont +0,1 % pour la R&D et +9,9 % pour les logiciels et bases de données, que les actifs corporels (+1,8 %).

Tableau 9. Actifs corporels et incorporels du secteur C10-12, Belgique

En %.

	Parts relatives				Taux de croissance annuel moyen	Taux de croissance annuel	Taux de croissance annuel
	2010	2015	2019	2021	2010-2019	2019-2020	2020-2021
Actifs totaux	100	100	100	100	1,3	1,6	1,9
Actifs corporels	94,9	95	95,2	95,3	1,4	1,7	1,8
Dont :							
Tous bâtiments et ouvrages de génie civil	*27,3*	*26,7*	*24,8*	*24,2*	*0,3*	*0,4*	*0,6*
Machines et équipements et systèmes d'armes	*67,5*	*68,3*	*70,4*	*71,1*	*1,8*	*2,1*	*2,3*
Actifs incorporels	5,1	5	4,8	4,7	0,6	0,7	2,2
Dont :							
Recherche et développement	*4,1*	*4,1*	*3,9*	*3,7*	*0,6*	*-1,9*	*0,1*
Logiciels et bases de données	*1*	*0,9*	*0,9*	*1,1*	*0,5*	*11,8*	*9,9*

Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

Décomposition de la croissance de la valeur ajoutée

La productivité totale des facteurs (PTF) a principalement dicté l'évolution moyenne de la valeur ajoutée du secteur C10-12 en Belgique. Entre 2010 et 2014, les facteurs travail et capital l'amputaient, alors que la prédominance de la PTF générait une croissance positive de la valeur ajoutée. Entre 2015-2019, la contribution de la PTF demeure supérieure aux apports du travail et du capital pris individuellement mais inférieure pris ensemble, ce qui induit une croissance positive de la valeur ajoutée malgré l'influence négative de la PTF.

Les périodes plus récentes (2018 et 2019) se caractérisent par une intensification du capital et du travail face à un affaiblissement de la PTF. L'année 2020 se distingue par une contraction marquée de la valeur ajoutée du secteur C10-12 (-6,0 %) imputable aux contributions négatives de la PTF (-4,4 points de pourcentage) et du volume d'heures prestées (-2,6 points de pourcentage), contrebalancées par l'influence positive du capital (+1,0 point de pourcentage).

Graphique 9. Décomposition de la croissance de la valeur ajoutée du secteur C10-12, Belgique

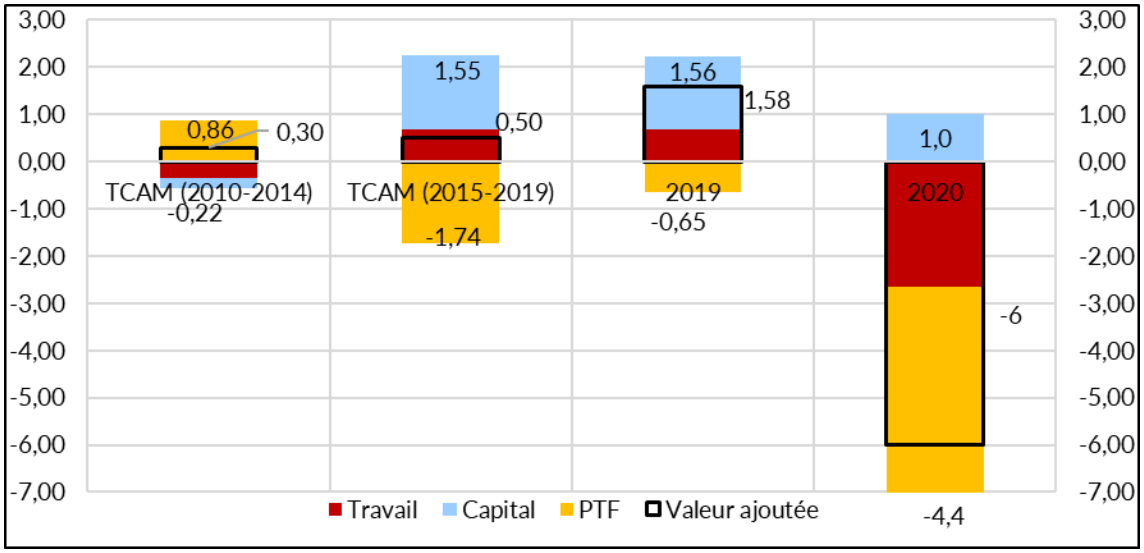

Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

Innovation

En 2020, nos entreprises du secteur C10-12 ont affiché de bons résultats en innovation comparativement aux autres pays. Ainsi, 35,5 % des entreprises installées dans notre pays ont effectué des innovations de produits contre 43,9 % d'entre elles pour des innovations de processus d'affaires.

Tableau 10. Innovation de produits et de processus d'affaires du secteur C10-12

En %.

	Innovation de produits		Innovation de processus d'affaires	
	2018	2020	2018	2020
Belgique	28,6	35,5	38,6	43,9
Allemagne	18,2	13,5	24,5	22,3
France	24,8	14,3	29,0	26,6
Pays-Bas	23,9	19,4	20,7	22,1

Source : Eurostat ; Enquête communautaire sur l'innovation (CIS).

Selon la dernière enquête communautaire sur l'innovation, nos résultats en innovation de produits et de processus d'affaires se sont améliorés entre 2018 et 2020, ce qui n'est pas le cas pour les autres pays (à l'exception des Pays-Bas pour les innovations de processus d'affaires) qui enregistrent un recul.

2.2.2. Capital humain

Emploi

À l'instar de l'évolution des heures travaillées, entre 2010 et 2019, les effectifs dans le secteur C10-12 se sont inscrits à la hausse. Durant la période 2010-2014, les effectifs ont diminué de -0,7 % (-0,5 % pour les heures travaillées) en moyenne par an avant de croître entre 2015 et 2019 de +1,4 % (+1,6 % pour les heures travaillées). La France et les Pays-Bas enregistrent globalement, entre 2010 et 2019, une progression des effectifs (respectivement +1,0 % et +0,7 % en moyenne), mais aussi des heures travaillées (+2,2 % pour la France et +1,7 % pour les Pays-Bas). En revanche, l'Allemagne expérimente une augmentation de ses effectifs de (+0,3 %) alors que son volume d'heures travaillées diminue sur la même période (-0,2 %).

Tableau 11. Emploi du secteur C10-12

	Niveau des effectifs (par milliers)		Taux de croissance annuel (en %)			Taux de croissance annuel moyen (en %)		
	2010	2019	2019	2020	2021	2010-2019	2010-2014	2015-2019
Belgique	97	101	1,4	0,6	1,4	0,4	-0,7	1,4
Allemagne	919	941	0,2	-1,8	-	0,3	-0,2	0,6
France	598	652	5,3	1,4	-	1	1,7	1,3
Pays-Bas	130	139	3	1,4	0	0,7	-0,4	2,1

Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

En 2020, la Belgique (+0,6 %), la France (+1,4 %) et les Pays-Bas (+1,4 %) affichent une croissance de leurs effectifs (mais une diminution des heures travaillées pour la Belgique et la France)[8] alors que l'Allemagne subit un recul. Ainsi, l'Allemagne a expérimenté à la fois un fléchissement des heures travaillées et des effectifs, tandis que la Belgique et la France n'ont connu qu'un repli des

[8] Alors qu'au niveau des heures prestées, la Belgique (-4,7 %), la France (-4,4 %) et l'Allemagne (-3,2 %) sont confrontées à un repli de l'emploi, les Pays-Bas affichent une hausse des heures travaillées.

heures travaillées et que les Pays-Bas ont affiché une hausse des effectifs et du volume d'heures travaillées[9].

En 2021, la Belgique renoue avec le même rythme de croissance des effectifs qu'en 2019 (+1,4 %) et une remontée des heures travaillées nettement plus conséquente (+5,1 %).

Graphique 10. Évolution des effectifs du secteur C10-12

En indice (2010=100).

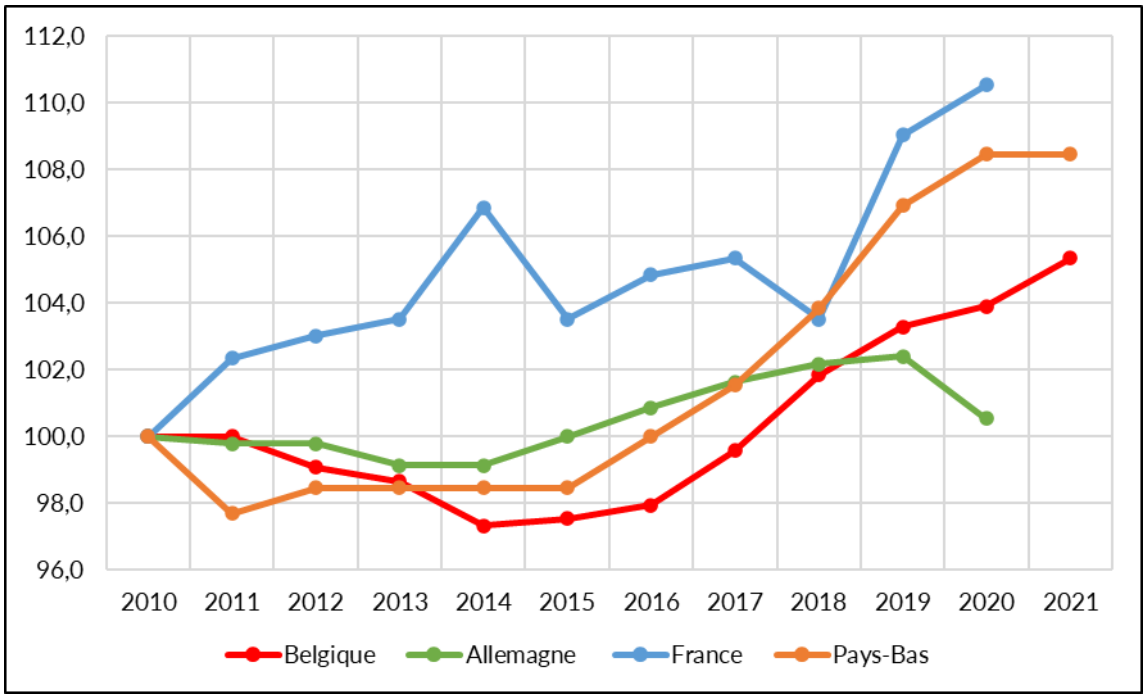

Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

Formation

En 2022, 45,9 % des personnes travaillant dans le secteur alimentaire (C10) étaient moyennement qualifiées (enseignement secondaire supérieur), ce qui constitue la grande majorité. Toutefois, la part des personnes hautement qualifiées gagne en importance, atteignant 28,9 %, contre 25,2 % pour les personnes peu qualifiées.

Dans le secteur des boissons (C11), la part des personnes hautement qualifiées est nettement plus élevée, avec quelque 56,5 %, et 10,2 points de pourcentage de plus qu'en 2021. La part des personnes moyennement qualifiées atteint 36,4 % et celle des personnes peu qualifiées 7,1 %. À titre indicatif, dans l'ensemble de l'économie, la part des personnes peu qualifiées s'élève à 11,6 %, celle des personnes moyennement qualifiées à 37,0 % et celle des personnes hautement qualifiées à 51,4 %.

2.2.3. Énergie

Coûts énergétiques unitaires

L'énergie est un élément prépondérant dans le processus productif des industries. Dès lors, les coûts énergétiques se révèlent indispensables pour évaluer la compétitivité d'un pays par rapport à d'autres dans une industrie précise. Les coûts énergétiques unitaires (CEU) sont ici exprimés comme le rapport entre les achats de produits énergétiques et la valeur ajoutée au coût des facteurs (issus tous deux des Statistiques structurelles des entreprises – SBS). Comme dans

[9] Notamment en raison de leur politique d'immunité collective consistant, entre autres, à ne fermer aucune activité économique (usines, entreprises…) afin que la propagation des contaminations mène au pourcentage de sujets immunisés nécessaire pour obtenir une population immunisée/protégée contre une infection.

l'ensemble de l'industrie manufacturière, les CEU du secteur C10 se sont repliés entre 2010 (13,2 %) et 2019 (10,3 %) puis en 2020 (9,5 %). Dans le secteur C11, les CEU sont passés de 6,1 % en 2010 à 3,5 % en 2019 avant de rebondir à 4,2 % en 2020. Malgré une évolution favorable, la Belgique reste, d'un point de vue énergétique, moins compétitive que ses voisins dans le secteur C10. L'écart par rapport à la France et aux Pays-Bas s'est toutefois fortement résorbé. Dans le secteur C11, la Belgique est plus compétitive que l'Allemagne, dont les coûts énergétiques sont élevés depuis le début de la période observée, et que les Pays-Bas depuis 2018.

Graphique 11. Évolution des coûts énergétiques unitaires dans les secteurs C10 et C11

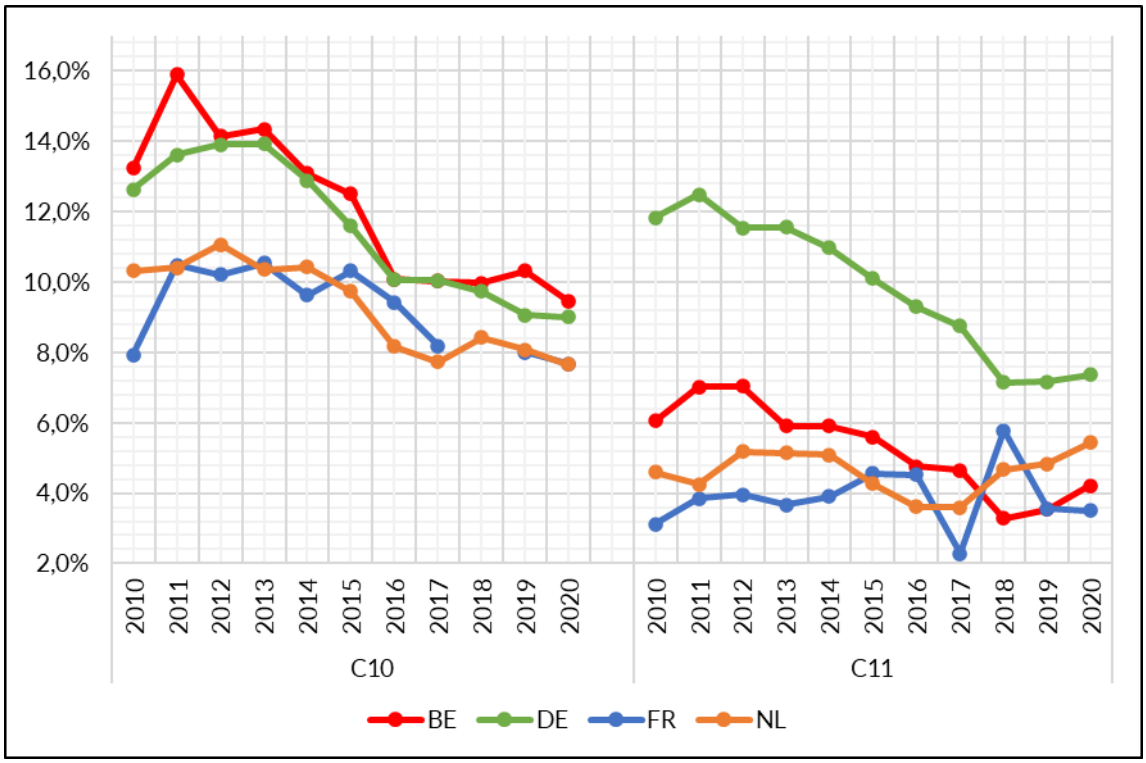

Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

Les sous-secteurs belges du C10 avec les plus gros CEU en 2019 (avant la crise covid) étaient le C103 (transformation et conservation de fruits et légumes) avec 17,4 %, le C106 (travail des grains, fabrication de produits amylacés) avec 13,5 % et le C105 (fabrication de produits laitiers) avec 11,9 %.

Intensité énergétique

Les coûts énergétiques unitaires sont le résultat de deux éléments : l'intensité énergétique et les prix énergétiques.

La Belgique est l'un des pays les plus intensifs en énergie de l'Union européenne. L'industrie belge (concept au sens large, soit industrie manufacturière et construction) l'est encore davantage. En 2021, l'intensité énergétique belge dans le secteur C10-12 s'élevait à 2,42 MWh (mégawattheures) d'énergie finale consommée pour 1.000 euros de valeur ajoutée brute produite. Bien que l'amélioration soit sensible par rapport à 2020 (2,43), il s'agit d'une légère hausse par rapport à 2019 (2,38). À titre de comparaison, les industries alimentaires de nos voisins sont nettement moins énergivores : 1,35 MWh pour 1.000 euros de VAB en France et 1,54 aux Pays-Bas. En Allemagne, un niveau comparable avait été observé en 2019 (1,32) et en 2020 (1,30).

Cette forte intensité énergétique dans le secteur C10-12 constitue une faiblesse de notre pays, d'autant plus que le gaz naturel pèse plus (59,6 %) que l'électricité (30,1 %) dans la consommation finale d'énergie. La part des produits pétroliers ou autres combustibles fossiles s'avère marginale. Parmi nos voisins, seuls les Pays-Bas sont plus intensifs en gaz naturel tandis que l'Allemagne et la France sont plus électro-intensifs.

Prix énergétiques

Vu l'importance de l'intensité en énergie dans notre pays, en particulier en gaz naturel dans le cas du secteur C10-12, les prix énergétiques vont être déterminants pour la compétitivité énergétique, si les processus de production ne sont pas améliorés. Les prix industriels du gaz naturel et de l'électricité sont fournis par Eurostat semestriellement.

Les prix industriels du gaz naturel et de l'électricité n'ont jamais été aussi élevés qu'au second semestre 2022. Dans la majorité des tranches de consommation, la hausse des prix à un an au deuxième semestre 2022 a été la plus substantielle en Belgique. Selon certains critères[10], le secteur C10-12 peut être catégorisé dans la tranche de consommation de gaz naturel I3 et dans la tranche IE pour l'électricité.

Entre 2010 et 2019, au second semestre 2022, le prix industriel du gaz naturel pour la tranche I3 s'était replié en moyenne de 2,8 % par an en Belgique. Parmi les pays voisins, seule l'Allemagne avait enregistré un recul plus prononcé avec -3,1 %. La crise du coronavirus survenue en 2020 avait davantage fait baisser les prix industriels en Belgique que dans les pays voisins. Le renchérissement des prix s'était par contre plus marqué dans notre pays lors de la reprise économique de 2021 (+64,3 % au second semestre à un an) puis lors de l'emballement survenu en 2022 (+87,1 % au second semestre à un an). Ces envolées du prix du gaz naturel ont réduit l'avantage compétitif de la Belgique sur cette commodité par rapport à ses voisins. Ce phénomène avait déjà été étudié par la CREG en juin 2022[11]. Disposant encore du prix du gaz naturel le plus bas comparativement aux pays voisins au premier semestre 2022 dans la tranche I3 (4,88 cents par kWh), il atteignait ensuite 6,36 cents par kWh au second semestre, derrière l'Allemagne (6,13 cents par kWh). Notre pays reste toutefois l'un des moins chers dans l'UE.

Le prix industriel de l'électricité a suivi les évolutions du prix du gaz naturel au vu du mécanisme de formation des prix en application. Toutefois, le poids davantage marqué des taxes dans le prix total de l'électricité a amorti la hausse importante de la composante énergie de ce prix. Préalablement à la crise du coronavirus, le prix industriel de l'électricité pour la tranche IE avait crû en moyenne de 0,1 % par an au second semestre. Ce renchérissement était moindre qu'ailleurs mais plus élevé comparativement au recul constaté aux Pays-Bas (-2,0 %). En 2020, le prix de l'électricité avait diminué en Belgique au second semestre à un an (-3,3 %) avant d'exploser l'année suivante (+48,6 %) puis en 2022 lors de la reprise post-coronavirus et de la guerre russo-ukrainienne (+57,8 %). Le désavantage compétitif de la Belgique en matière de prix de l'électricité s'est légèrement aggravé durant l'année 2022 puisque le prix est passé de 14,59 cents par kWh (moins cher que l'Allemagne et les Pays-Bas) à 18,29 cents par kWh (plus cher que la France et les Pays-Bas).

La Febeliec étudie chaque année les prix de l'électricité achetée sur les marchés par les consommateurs industriels belges, et les compare aux prix payés par les pays voisins[12]. Dans le scénario baseload de l'étude, les prix de l'électricité sont bien plus élevés en Belgique, en particulier par rapport à la France. Cet écart représente un coût financier de plus de 70 millions d'euros pour les gros consommateurs belges. Selon la Febeliec, le différentiel s'explique par

- des taxes plus élevées ;
- des coûts de réseau plus élevés (à cause des réductions et déductions importantes effectuées dans les autres pays) ;
- une différence importante sur le prix de l'énergie comparé à la France.

Dans le scénario peakload, les prix sont plus avantageux en Belgique que dans les pays voisins, en particulier par rapport à la France. Ici, la faiblesse de la Belgique réside surtout dans le montant des taxes.

---

[10] Une méthode d'évaluation du prix industriel de l'électricité et du gaz naturel pour un secteur en particulier est le calcul de la consommation finale d'énergie moyenne par entreprise active employant plus de 20 travailleurs dans le secteur.

[11] https://www.creg.be/fr/publications/etude-f20220513

[12] http://www.febeliec.be/data/1679918747Report%20Benchmarking%20study%20electricity%202023_vF.pdf

2.3. Environnement des affaires

2.3.1. Entrepreneuriat

L'entrepreneuriat est déterminant pour la compétitivité dans la mesure où une plus grande dynamique, à savoir de nombreuses créations et disparitions d'entreprises, favorise la réallocation des facteurs productifs des entreprises les moins efficaces aux entreprises les plus performantes. Cela permet alors de renforcer la croissance de la productivité. Par ailleurs, les entreprises de petite taille auraient une propension moindre à la croissance, leur prépondérance dans la population pouvant dès lors ralentir la dynamique des branches d'activité.

En 2021, 818.647 entreprises étaient actives dans l'industrie manufacturière, la construction et les services marchands selon les données des Statistiques structurelles des entreprises d'Eurostat (SBS). Plus de 95 % d'entre elles employaient moins de 10 personnes. Dans l'industrie manufacturière, cette tendance est moindre : sur 37.844 entreprises, seules 86,8 % employaient moins de 10 personnes en 2021. Les secteurs C10 et C11 étaient peuplés de respectivement 6.582 et 571 entreprises actives. Les entreprises avec moins de 10 employés étaient 83,7 % dans le C10 et 87,4 % dans le C11. La presque totalité des entreprises actives en Belgique ou dans ces secteurs sont donc des petites et moyennes entreprises (PME).

Les entreprises sans employés représentaient 44,2 % de la population active en 2020 en Belgique dans le secteur C10-12, selon les données de la démographie des entreprises. Cette part est en hausse constante depuis 2010, où elle se limitait à 34,3 %. Pareille situation peut être constatée en France et aux Pays-Bas qui affichaient en 2020 des parts relatives de respectivement 46,2 % et 59,2 %. En Allemagne, par contre, seuls 13,0 % des entreprises actives n'employaient aucun employé dans le secteur C10-12. Notre pays disposerait donc d'une population plus large d'entreprises prêtes à croître que deux de nos trois voisins.

En 2020, la Belgique avait le 25e taux de renouvellement[13] le plus élevé (donc le 3e plus faible) de l'UE dans le secteur C10-12. Notre pays était ainsi précédé de la France (19e), de l'Allemagne (18e) et des Pays-Bas (8e). En 2010 et en 2015, la Belgique se situait respectivement à la 25e et 26e position, alors que la situation était meilleure en 2019 (22e) tandis que les données étaient indisponibles pour deux pays s'étant classés devant le nôtre en 2020 (Irlande et Malte). Le taux de renouvellement s'est donc renforcé sur cette période, passant de 6,36 % en 2010 à 7,26 % en 2015 puis à 8,24 % en 2020.

Lorsque des entreprises emploient plus de salariés, la dynamique entrepreneuriale de cette classe de taille se réduit. En 2020, par rapport à ses trois principaux voisins, la Belgique affichait le taux de renouvellement dans le secteur C10-12 le plus faible uniquement dans la classe d'entreprises sans salarié. Il se révélait par contre plus dynamique dans les classes d'entreprises de 1 à 4 salariés et de 5 à 9 salariés. Dans la dernière catégorie disponible, celle des entreprises de plus de 10 salariés, la Belgique se situe juste derrière l'Allemagne et apparaît plus dynamique que les Pays-Bas et la France. Par rapport à d'autres secteurs, la dynamique est donc positive en Belgique dans le secteur C10-12 par rapport aux principaux partenaires commerciaux.

[13] Le taux de renouvellement (*business churn rate*) est la somme des taux de création (*birth rate)* et de disparition (*death rate*) pour une année donnée. Une création est la création d'une combinaison de facteurs de production (typiquement du travail) à la condition qu'aucune autre entreprise ne soit impliquée dans l'événement. Une disparition est la situation inverse. Ne sont donc pas prises en compte les fusions, acquisitions, cessions, restructurations ou encore les changements d'activité. Si, dans les deux ans, une réactivation d'entreprise a lieu, elle n'est pas considérée comme une création, tandis qu'elle sera décomptée des disparitions.

Graphique 12. Taux de renouvellement, de création et de disparition du secteur C10-12, 2020

En %.

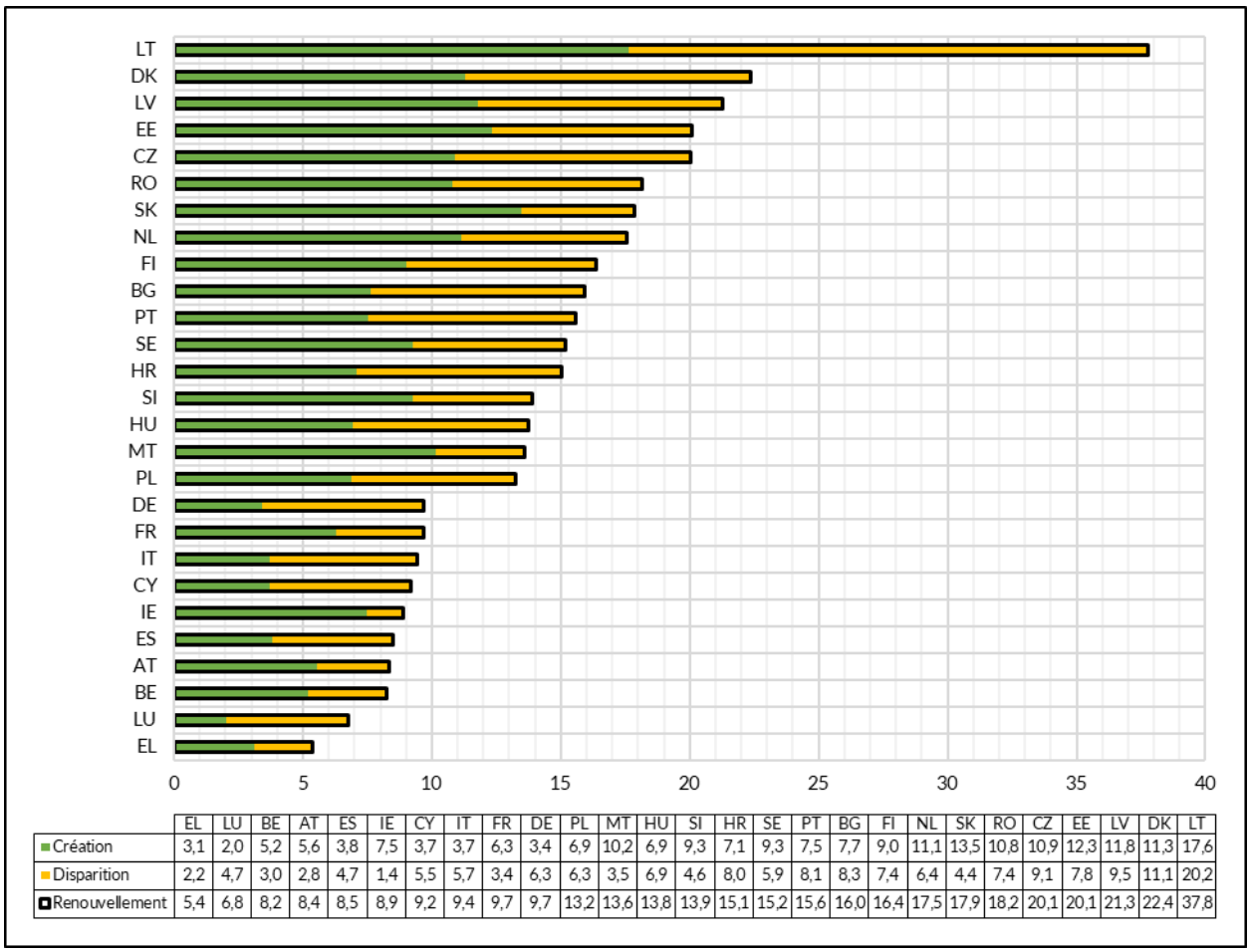

	EL	LU	BE	AT	ES	IE	CY	IT	FR	DE	PL	MT	HU	SI	HR	SE	PT	BG	FI	NL	SK	RO	CZ	EE	LV	DK	LT
Création	3,1	2,0	5,2	5,6	3,8	7,5	3,7	3,7	6,3	3,4	6,9	10,2	6,9	9,3	7,1	9,3	7,5	7,7	9,0	11,1	13,5	10,8	10,9	12,3	11,8	11,3	17,6
Disparition	2,2	4,7	3,0	2,8	4,7	1,4	5,5	5,7	3,4	6,3	6,3	3,5	6,9	4,6	8,0	5,9	8,1	8,3	7,4	6,4	4,4	7,4	9,1	7,8	9,5	11,1	20,2
Renouvellement	5,4	6,8	8,2	8,4	8,5	8,9	9,2	9,4	9,7	9,7	13,2	13,6	13,8	13,9	15,1	15,2	15,6	16,0	16,4	17,5	17,9	18,2	20,1	20,1	21,3	22,4	37,8

Source : Eurostat (SBS) ; représentation Service Compétitivité.

Tableau 12. Taux de renouvellement selon la classe de taille du secteur C10-12, 2020

En %.

	Total	Zéro	De 1 à 4 salariés	De 5 à 9 salariés	10 salariés ou plus
BE	8,24	13,45	5,71	3,83	0,83
DE	9,70	32,04	15,64	3,12	0,90
FR	9,66	17,10	5,15	1,37	0,45
NL	17,54	28,13	5,00	1,92	0,56

Source : Eurostat (SBS) ; représentation Service Compétitivité.

La faiblesse de la dynamique entrepreneuriale belge réside dans un taux de disparition d'entreprises particulièrement bas (le 24e de l'UE) tandis que le taux de création occupait en 2020 la 21e position. Un taux de survie élevé des entreprises de manière générale pourrait en partie l'expliquer. En effet, cinq ans après leur création, plus de 67 % des entreprises belges dans le secteur C10-12 étaient encore actives en 2020. Cela place notre pays à la 3e place de l'UE du taux de survie à 5 ans après le Luxembourg (1e, 75 %) et l'Irlande (2e, 68 %). La France (4e) et les Pays-Bas (8e) nous suivent tandis que l'Allemagne se classe 26e.

2.3.2. Économie numérique

Depuis 2014, la Commission européenne (CE) suit les progrès numériques des États membres et publie chaque année l'indice de l'économie et de la société numériques (DESI). La publication la plus récente du rapport DESI date d'octobre 2022 et comprend 32 indicateurs basés principalement sur des données de 2021.

Dans l'ensemble, la performance de la Belgique s'inscrit en baisse par rapport à 2019 et 2020. En matière de score global, la Belgique est passée d'un niveau supérieur à la moyenne de l'UE en 2021 à un niveau juste inférieur à la moyenne de l'UE en 2022. Sur les 27 États membres de l'UE, la Belgique se classe désormais au 16e rang avec un score de 50,3 %, perdant ainsi quatre places par rapport à 2021. Ce faisant, la Belgique performe moins bien que les Pays-Bas (67,4 %), la France (53,3 %) et l'Allemagne (52,9 %) et se situe en dessous de la moyenne de l'UE (52,3 %) pour la première fois en 2022. Cela signifie que la Belgique progresse moins vite que les autres pays.

En 2022, la Belgique s'est classée sixième au sein de l'UE en matière d'intégration de la technologie numérique. Cette position favorable s'explique par le fait que les entreprises belges adoptent largement les technologies numériques dans leurs activités. Le nombre d'entreprises utilisant l'informatique dématérialisée et le nombre de petites et moyennes entreprises (PME) vendant en ligne sont les constats les plus remarquables. Ces deux performances sont nettement supérieures à la moyenne de l'UE (respectivement 13 et 12 points de pourcentage).

En revanche, la Belgique fait nettement moins bien que la moyenne de l'UE pour le nombre de diplômés en TIC en 2022. Notre pays n'a guère progressé dans ce domaine ces dernières années. Sur 27 pays, nous nous classons au 26e rang avec une proportion de 2,2 % de diplômés en TIC. À l'instar de la France (3,6 %) et des Pays-Bas (3,4 %), nos résultats s'avèrent inférieurs à la moyenne européenne (3,9 %).

Comme l'indice DESI, le « World Digital Competitiveness Ranking » est également publié chaque année par l'*Institute for Management Development* (ou IMD). Il s'agit d'une comparaison internationale de 63 pays. Dans la dernière édition de 2022, la Belgique se classe 23e sur 63 pays, après les Pays-Bas (6e), l'Allemagne (19e) et la France (22e). L'IMD tire des conclusions similaires à celles du DESI.

2.3.3. Attractivité

La Belgique est très attractive en matière d'investissements directs étrangers (IDE). L'EY Attractiveness Survey 2022 classe en effet notre pays en 6e position des pays européens les plus attractifs tandis que le Global Attractiveness Index 2022 le classe 16e sur 148.

D'après EY, le nombre de projets d'IDE en Belgique dans le secteur *Agrifood* a reculé en 2021 par rapport aux deux années précédentes. En 2019, 28 projets étaient planifiés, contre 13 en 2020 et 12 en 2021. Cette dernière année, cela correspondait à 4,9 % de l'ensemble des projets d'IDE en Belgique et au 8e secteur le plus concerné par ces projets. Ces projets ont un potentiel de création totale de 285 emplois, soit 24 emplois par projet en 2021. En 2020, 139 emplois seulement avaient été créés, contre 800 en 2019. Les Pays-Bas, 11e pays européen et la Turquie, 5e pays européen (qui vient de nous dépasser) ont tous deux le secteur *Agrifood* dans leur top 3 des secteurs attractifs.

En dépit de son attractivité, notre pays fait face à divers problèmes structurels en matière d'environnement des affaires :

- système fiscal ;
- incertitude et stabilité politique, régulatoire et administrative ;
- pénurie de compétences ;
- coût du travail ;
- infrastructures de transport et de logistique ;
- comportements et valeurs ;
- besoins de financement ;

(cf. EY Attractiveness Survey, IMD World Competitiveness Index, la Banque européenne d'investissement, Enquête SAFE de la BCE).

L'IMD World Competitiveness ciblait cinq enjeux principaux pour notre pays en 2022 :

- l'absorption du choc inflationniste découlant de la flambée des prix énergétiques ;
- la poursuite des efforts de réduction de la pression fiscale ;
- la promotion de la formation continue ;
- la promotion des STEM et des emplois techniques ;
- la résorption de l'écart au niveau des investissements d'infrastructure.

2.3.4. Obstacles au commerce

En collaboration avec l'industrie et les États membres de l'UE, la Commission européenne a identifié une série d'obstacles au commerce de produits alimentaires et de boissons mis en place dans certains pays tiers. Une mesure commerciale appliquée par un pays tiers peut devenir un obstacle lorsque l'objectif principal de ce pays est la protection de son marché. Elle peut également le devenir lorsque son objectif est légitime mais que son application entraîne des restrictions inutiles ou injustifiées au regard de cet objectif. Les obstacles affectant le commerce de produits alimentaires et de boissons sont repris dans la base de données développée par la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour un meilleur accès aux marchés des pays tiers (« Access2Markets » ou A2M)[14]. La plupart ont également été examinés par la Commission, l'industrie de l'UE et les États membres au sein du comité consultatif de l'accès au marché (« Market Access Advisory Committee » ou « MAAC » en anglais) présidé par la DG Commerce de la Commission[15]. La délégation belge composée du SPF Affaires étrangères et du SPF Economie a participé aux discussions qui ont été organisées au sein de ce comité sur ces problématiques.

Parmi les obstacles au commerce de produits alimentaires et de boissons répertoriés dans Access2Markets et toujours en vigueur, on trouve e.a. :

- les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) sur certaines viandes en Afrique du Sud (A2M id. 13022, 12301, 16183), Arabie saoudite (14002), Australie (14523, 10711, 14524), Brésil (10724), Canada (16362), Japon (15324, 15388), Malaisie (14303, 10686), Mexique (10901, 14462), Panama (15482), Pérou (16242), Philippines (12822), Thaïlande (15404, 11600), Corée du Sud (10760, 10761), Indonésie (10580) ;
- les mesures SPS sur certains produits d'origine végétale au Brésil (10723), Inde (10709), Japon (14522), Mexique (10684), Philippines (12822), Thaïlande (11600), USA (10783, 13704), Viêt Nam (14533), Corée du Sud (10761) ;
- diverses mesures SPS sur certains produits appliquées par les USA (10784, 13622, 10781, 13623, 14534, 10782), Chine (10786, 10787, 10789, 10790, 14486, 16602) ;
- les certificats sanitaires pour certains produits (viande de porc, produits laitiers…) en Inde (17322) ;
- les mesures sanitaires sur certains produits en Indonésie (14482) ;
- l'enregistrement obligatoire des producteurs-exportateurs étrangers en Chine (15522), Égypte (10800), Inde (17323) ;
- les droits antidumping appliqués par la Colombie sur les frites surgelées (15282) ;
- les pratiques discriminatoires dans le secteur des boissons alcoolisées en Colombie (10134), Canada (11320) ;
- l'utilisation obligatoire des lettres de crédit en Égypte (17262) ;
- les normes sur les boissons alcoolisées en Inde (14123) ;
- certaines taxes et autres mesures sur les vins et spiritueux en Inde (12321) ;
- les droits additionnels sur certains produits au Liban (15343, 13027) ;
- la substitution aux importations au Nigéria (11183) ;
- les restrictions appliquées aux boissons alcoolisées en Thaïlande (10221), Turquie (11220) ;
- les restrictions appliquées sur certains produits en Indonésie (11101, 11100) ;
- les tarifs plus élevés sur certains produits en Tunisie (13049) ;

[14] https://trade.ec.europa.eu/access-to-markets/en/content/trade-barriers

[15] Ce comité est chargé d'examiner sur le plan technique les problèmes d'accès aux marchés des pays tiers.

- les licences non automatiques pour certains produits en Tunisie (15769), Turquie (10780) ;
- les restrictions appliquées aux esturgeons aux USA (10116) ;
- les manquements en matière de protection des indications géographiques aux USA (11186) ;
- les obstacles techniques en Indonésie (11120)…

Remarque : à la suite du conflit initié en février 2022, plus aucune barrière russe n'a été abordée au MAAC. Le comité a par contre continué à aborder un nombre limité de barrières ukrainiennes. Ces barrières ne concernaient pas les produits alimentaires et les boissons. Les secteurs belges n'ont pas poussé pour une défense, au MAAC, de leurs intérêts en Ukraine et en Russie.
Pour les obstacles listés ci-dessus, des intérêts belges ont pu être détectés et défendus e.a. au sein du MAAC. Pour l'ensemble des obstacles repris dans A2M, les opérateurs et autres parties prenantes ont encore la possibilité de faire valoir leurs intérêts auprès du SPF Affaires étrangères et du SPF Economie[16].

À côté des obstacles au commerce, les exportateurs européens de produits alimentaires et de boissons peuvent également être confrontés à des mesures de défense commerciale adoptées par des pays tiers. Actuellement, les intérêts belges se situent ou pourraient potentiellement se situer au niveau des affaires suivantes :

- mesures de sauvegarde appliquées par Madagascar sur les importations de « Flour », « Concentrated Milk » et « Pasta » ;
- mesures antidumping appliquées par l'Afrique du Sud sur les importations de « Frozen Potato Chips » ;
- mesures antidumping appliquées par le Canada sur les importations de « Wheat Gluten » ;
- mesures antisubventions appliquées par le Canada sur les importations de « Refined Sugar » ;
- mesures de sauvegarde appliquées par l'Indonésie sur les importations de « Fructose Syrup » ;
- mesures de sauvegarde appliquées par le Costa Rica sur les importations de « White Sugar » ;
- mesures antidumping appliquées par la Colombie et le Brésil sur les importations de « Frozen Fries » ;
- mesures antidumping et antisubventions appliquées par la Chine sur les importations de « Potato Starch ».

Remarque : avant le conflit initié en février 2022, l'Ukraine et la Russie n'étaient pas de grands utilisateurs de mesures de défense commerciale visant des exportations belges de produits alimentaires et de boissons. Ce constat est toujours valable aujourd'hui.

Les cas listés ci-dessus et toutes les autres procédures affectant des intérêts UE sont repris dans une base de données gérée par la Commission[17]. Au niveau du Conseil de l'UE, les procédures de défense commerciale menées par des pays tiers peuvent être abordées e.a. au sein du groupe des questions commerciales (« Working Party on Trade Questions » ou « WPTQ » en anglais). Si ces procédures semblent irrégulières, abusives ou injustifiées, elles peuvent également être abordées au MAAC. Le SPF Economie représente la Belgique au sein du WPTQ. Pour l'ensemble des mesures de défense commerciale reprises dans la base de données de la Commission, les opérateurs et autres parties prenantes peuvent faire valoir leurs intérêts auprès du SPF Economie[18].

Qu'il s'agisse d'obstacles au commerce ou de mesures de défense commerciale, la résolution des problèmes est basée sur la coopération entre la Commission, l'industrie de l'UE et les États membres.

[16] Ils peuvent utiliser à cet effet l'adresse tradepolinfo@economie.fgov.be

[17] tradepolinfo@economie.fgov.be

[18] Ils peuvent utiliser à cet effet l'adresse tradepolinfo@economie.fgov.be

3. Analyse SWOT

3.1. Forces

- **Santé financière**. Les secteurs C10 et C11 ont une bonne santé financière, ce qui traduit une bonne gestion des entreprises dans ces secteurs. La rentabilité s'est maintenue au cours des années. La solvabilité reste correcte, le poids des dettes rapporté aux capitaux propres étant raisonnable. Les deux secteurs semblent donc rentables et en capacité de réaliser de nouveaux investissements.
- **Valeur ajoutée brute**. Le poids du secteur C10-12 dans l'industrie manufacturière belge est important, ce qui en fait un véritable moteur industriel pour notre pays, de manière plus prononcée que dans les pays voisins. De plus, la valeur ajoutée brute a crû depuis 2010 et a même mieux rebondi après la crise du coronavirus que dans les pays voisins. La part relative de la Belgique dans le total européen du C10-12 s'est ainsi maintenue au cours du temps.
- **Attractivité.** L'attractivité de la Belgique se maintient malgré ses faiblesses structurelles. Le secteur *Agrifood* est un des secteurs les plus plébiscités et qui génère le plus d'emplois par projet d'investissement direct étranger.
- **Taux d'investissement**. Le taux d'investissement du secteur C10-12 est supérieur à celui des pays voisins mais inférieur à celui de l'industrie manufacturière belge.
- **Intensité en R&D**. Notre pays a en moyenne une intensité en R&D dans le secteur C10-12 supérieure aux autres pays sous-étude.
- **Innovation**. Les entreprises belges du C10-12 sont plus innovantes que celles des pays voisins, tant en ce qui concerne les produits que les processus. Cette aptitude à l'innovation s'est renforcée entre 2018 et 2020 alors que globalement, elle reculait dans les trois pays voisins.
- **Politique commerciale**. L'ensemble de nos exportations et nos exportations vers les pays voisins ont fortement augmenté en 2022. La Belgique a conservé sa 6^{e} position dans le classement européen des pays exportateurs et importateurs. Notre pays détient d'ailleurs un avantage comparatif pour 20 des 37 produits exportés dont le chocolat, la margarine, les conserves de légumes, le beurre et les préparations à base de céréales. Nous sommes par ailleurs plus performants que nos voisins pour 11 catégories de produits.
- **Emploi.** Le secteur C10-12, grand pourvoyeur d'emploi, comptait 101 milliers de travailleurs en 2021 (97 milliers en 2010). En outre, le secteur a affiché une croissance continue des effectifs depuis 2015.

3.2. Faiblesses

- **Énergie.** La situation belge est moins favorable que celle des pays voisins sur le plan des coûts énergétiques unitaires. Il en découle une plus grande fragilité face à des ruptures d'approvisionnement ou à des hausses de prix soudaines comme constaté lors du déclenchement de la guerre russo-ukrainienne. De plus, la majeure partie de l'énergie finale consommée dans le secteur C10-12 est du gaz naturel. Cette énergie, intensive en carbone, a été au cœur de la crise énergétique récente.
- **Environnement des affaires.** Les faiblesses structurelles belges en matière de politique fiscale, main d'œuvre qualifiée, instabilité et incertitude pèsent sur l'ensemble des secteurs économiques, dont les industries alimentaires et de la fabrication de boissons.
- **Coût salarial unitaire**. La faible croissance moyenne de la productivité couplée à une plus forte croissance des coûts salariaux entre 2010 et 2019, a eu comme conséquence une hausse de la croissance moyenne du CSU supérieure aux pays voisins, ce qui fragilise notre compétitivité coût du secteur C10-12.

3.3. Opportunités

- **Dynamique entrepreneuriale**. Par rapport à la France et aux Pays-Bas, la Belgique compte moins d'entreprises sans employé dans le secteur C10-12 tandis que notre taux de renouvellement est meilleur dans les classes de taille plus importantes. Comparée à l'ensemble

des pays de l'UE, la Belgique demeure toutefois un des pays présentant la dynamique la plus faible. Une meilleure réallocation des moyens de production que dans les pays voisins semble cependant possible

- **Politique commerciale**. En 2022, seuls 27,9 % (C10) et 38,0 % (C11) de nos exportations sont dirigés vers des pays hors de l'Union européenne. Compte tenu de la forte dépendance de ces secteurs à l'égard du marché intérieur européen, il convient de répartir plus largement la dépendance géographique.
- **Productivité totale des facteurs (PTF) - dépenses en R&D**. La relation PTF – dépenses en R&D offre un levier aux décideurs publics pour stimuler l'innovation via un relèvement soutenu des dépenses en R&D.

3.4. Menaces

- **Santé financière.** La liquidité rapide médiane du secteur se réduit depuis plusieurs années. La capacité des entreprises à faire face à des problèmes financiers immédiats n'est donc pas assurée. La liquidité courante est fragile dans près de 40 % des entreprises du C10 et dans plus de 50 % des entreprises du C11. De plus, la forte inflation constatée depuis la fin de l'année 2021 met la pression sur les marges opérationnelles. La situation pourrait évoluer négativement à ce propos en 2023.
- **Énergie.** La hausse récente des prix énergétiques a entrainé une réduction de l'avantage compétitif de la Belgique sur les prix industriels du gaz naturel. Cette énergie est la plus utilisée d'après la consommation finale d'énergie du secteur C10-12. Les prix pratiqués en Belgique en matière de gaz naturel restent toutefois compétitifs, à l'inverse des prix de l'électricité.
- **Attractivité.** La Belgique a été dépassée en 2022 par la Turquie, dont le troisième secteur le plus concerné par des IDE est l'*Agrifood*. Il en va de même pour les Pays-Bas, bien qu'ils soient considérés comme un pays moins attractif. Dès lors, le secteur en Belgique pourrait voir ses parts de marché se réduire si notre pays ne s'affirme pas comme *hub* central de l'alimentation en Europe.
- **Politique commerciale.** Une forte dépendance à l'égard des importations provenant des relations commerciales intra-européennes peut créer des chocs d'approvisionnement à long terme dans le secteur de l'alimentation et des boissons. Actuellement, 91 % de nos importations de boissons et 84 % de nos importations de produits alimentaires proviennent de pays de l'UE27.
- **Numérisation**. Le déclin de la croissance numérique de la Belgique au cours des deux dernières années constitue une menace potentielle pour la compétitivité de nos entreprises du secteur de l'alimentation et de la fabrication de boissons. En matière de croissance numérique, la Belgique se situe pour la première fois en dessous de la moyenne de l'UE et également derrière nos voisins. Des mesures telles que l'automatisation et le partage des données peuvent avoir un impact sur la productivité des entreprises du secteur de l'alimentation et des boissons. Elles leur permettent de s'adapter aux défis futurs. Trouver une solution au faible nombre de diplômés en TIC entrant sur le marché du travail et les mettre en contact avec le secteur de l'alimentation et des boissons sont des facteurs importants à cet égard.
- **Productivité.** Ralentissement de la croissance de la productivité.

4. Annexes

Annexe A. Score élevé de l'ACR, 2021

	Belgique	France	Allemagne	Pays-Bas	Meilleure performance en dehors du pays de référence
[073] Chocolat et autres préparations du cacao, n.d.a.	5,10	1,70	2,28	2,02	6,76 (Liban)
[091] Margarine et graisses culinaires	4,98	0,28	0,77	2,98	100,59 (Barbade)
[056] Préparations ou conserves de légumes, n.d.a.	4,30	1,24	0,56	3,16	10,61 (Grèce)
[023] Beurre et autres matières grasses du lait	3,58	2,01	0,89	4,69	87,42 (Nouvelle-Zélande)
[048] Préparations; céréales, fécules de fruit ou légume	2,95	2,44	1,28	1,49	14,96 (Fidji)
[062] Sucreries	2,71	0,64	1,48	1,85	13,90 (Kenya)
[022] Lait et produits laitiers (sauf beurre, fromages)	2,51	2,45	1,28	2,12	71,84 (Nouvelle-Zélande)
[025] Œufs d'oiseaux et jaunes d'œufs frais, blanc d'œuf	2,18	1,85	0,76	7,04	67,06 (Syrie)
[017] Préparations de viandes et d'abats, n.d.a.	2,13	1,35	1,33	1,56	11,26 (Monténégro)
[047] Autres semoules et farines de céréales	1,76	1,24	0,64	0,98	169,55 (Ouganda)
[111] Boissons non alcooliques, n.d.a.	1,74	2,27	1,10	2,35	218, 48 (Syrie)
[054] Légumes, frais, réfrigérés, conservés, séchés	1,70	1,13	0,24	3,33	82,63 (Tonga)
[112] Boissons alcooliques	1,62	7,73	0,57	1,27	153,70 (Anguilla)
[012] Autres viandes et abats comestibles	1,61	1,17	0,84	2,32	18,07 (Nouvelle-Zélande)
[024] Fromages	1,52	3,61	1,84	3,99	44,99 (Chypre)
[046] Semoules	1,39	0,89"	0,93	0,45	185,28 (Saint-Vincent-et-les Grenadines)
[081] Nourriture pour animaux (sauf céréales non moulues)	1,36	1,58	0,92	2,09	62,75 (Samoa américaines)
[016] Viandes et abats comestibles salés, fumés; farines et poudres	1,35	0,71	0,74	3,99	112,19 (Monténégro)
[058] Préparations et conserves de fruits (sauf jus)	1,21	1,06	0,66	1,47	36,81 (Vanuatu)
[098] Produits et préparations alimentaires	1,21	1,43	0,97	2,42	33,54 (Tuvalu)

Source : CNUCEDsta ; calculs et représentation Service Compétitivité.

Annexe B. Score faible de l'ACR, 2021

	Belgique	France	Allemagne	Pays-Bas	Meilleure performance en dehors du pays de référence
[059] Jus de fruits, non fermentés, sans alcool	0,87	0,47	0,79	3,49	183,72 (Îles Cook)
[061] Sucres, mélasses et miel	0,66	1,60	0,59	0,87	122,34 (Bélize)
[035] Poissons séchés, salés, fumés	0,64	0,55	0,77	1,30	287,10 (Îles Féroé)
[042] Riz	0,64	0,06	0,03	0,34	113,33 (Guyane)
[011] Viande des animaux de l'espèce bovine	0,63	0,71	0,30	1,63	99,97 (Uruguay)
[057] Fruits (sauf oléagineux), frais ou secs	0,55	0,45	0,20	1,63	139,30 (Guinée-Bissau)
[071] Café et succédanés du café	0,54	1,28	1,07	0,83	202,61 (Éthiopie)
[072] Cacao	0,49	1,31	0,75	5,42	394,69 (Sao Tomé et Principe)
[045] Céréales non moulues (sauf froment, riz, orge, maïs)	0,32	0,82	0,35	0,22	60,40 (Ouganda)
[037] Préparations ou conserves de poisson, n.d.a.	0,31	0,46	0,27	1,03	219,85 (Saint Pierre et Miquelon)
[036] Crustacés, mollusques et invertébrés aquatiques	0,27	0,52	0,05	0,62	516,48 (Îles Falkland)
[075] Épices	0,23	0,47	0,37	0,98	808,04 (Comores)
[041] Froment (dont épeautre) et méteil non moulus	0,16	2,87	0,45	0,06	26,58 (Ukraine)
[034] Poissons frais, vivants ou morts, réfrigérés ou congelés	0,15	0,47	0,16	1,12	254,00 (Micronésie)
[043] Orge non mondée	0,15	5,77	0,91	0,11	36,16 (Ukraine)
[074] Thé et maté	0,08	0,32	0,44	0,77	374,14 (Kenya)
[044] Maïs non moulu	0,07	1,40	0,07	0,13	45,93 (Argentine)

Source : CNUCEDsta ; calculs et représentation Service Compétitivité.

Annexe C. Dispersion des ratios financiers du secteur C10, Belgique

C10	Rentabilité d'exploitation			Rentabilité d'entreprise			Liquidité courante			Liquidité rapide			Solvabilité		
	Q1	Médiane	Q3	Q1	Médiane	Q3	Q1	Médiane	Q3	Q1	Médiane	Q3	Q1	Médiane	Q3
2017	0,9 %	3,1 %	6,2 %	0,4 %	2,2 %	4,8 %	1,00	1,40	2,15	0,71	1,04	1,74	57,7 %	142,3 %	304,6 %
2018	0,6 %	2,4 %	5,9 %	0,2 %	1,7 %	4,5 %	0,98	1,40	2,13	0,66	1,03	1,66	52,0 %	135,7 %	309,9 %
2019	0,5 %	2,5 %	6,4 %	0,2 %	1,8 %	5,2 %	0,95	1,32	2,12	0,66	1,02	1,65	56,5 %	123,4 %	293,0 %
2020	0,4 %	2,5 %	6,1 %	0,2 %	1,7 %	4,8 %	0,95	1,38	2,17	0,69	1,00	1,65	54,9 %	119,8 %	288,3 %
2021	0,6 %	2,9 %	6,6 %	0,4 %	2,1 %	5,2 %	0,98	1,33	2,00	0,69	0,99	1,58	59,4 %	133,9 %	302,1 %

Source : Belfirst ; calculs et représentation Service Compétitivité.

Annexe D. Entreprises et seuils des ratios financiers du secteur C10, Belgique

C10		2017		2018		2019		2020		2021	
LC	**>1,2**	273	61,3 %	266	59,8 %	262	58,9 %	261	58,7 %	250	56,2 %
	<1,2	172	38,7 %	179	40,2 %	183	41,1 %	184	41,3 %	195	43,8 %
LR	**>1**	233	52,4 %	231	51,9 %	225	50,6 %	228	51,2 %	221	49,7 %
	<1	212	47,6 %	214	48,1 %	220	49,4 %	217	48,8 %	224	50,3 %
R.Ex.	**>0**	385	86,5 %	370	83,1 %	366	82,2 %	355	79,8 %	366	82,2 %
	<0	60	13,5 %	75	16,9 %	79	17,8 %	90	20,2 %	79	17,8 %
R.Ent.	**>0**	386	86,7 %	362	81,3 %	362	81,3 %	362	81,3 %	362	81,3 %
	<0	59	13,3 %	83	18,7 %	83	18,7 %	83	18,7 %	83	18,7 %
Solv.	**>200%**	171	38,4 %	165	37,1 %	161	36,2 %	154	34,6 %	163	36,6 %
	<200%	274	61,6 %	280	62,9 %	284	63,8 %	291	65,4 %	282	63,4 %

Source : Belfirst ; calculs et représentation Service Compétitivité.

Annexe E. Dispersion des ratios financiers du secteur C11, Belgique

C11	Rentabilité d'exploitation			Rentabilité d'entreprise			Liquidité courante			Liquidité rapide			Solvabilité		
	Q1	Médiane	Q3	Q1	Médiane	Q3	Q1	Médiane	Q3	Q1	Médiane	Q3	Q1	Médiane	Q3
2017	2,0 %	4,8 %	12,8 %	0,9 %	4,6 %	12,4 %	0,78	1,30	2,03	0,49	0,88	1,68	45,8 %	105,7 %	324,4 %
2018	1,9 %	4,4 %	16,5 %	0,5 %	4,2 %	13,3 %	0,69	1,02	1,85	0,47	0,82	1,83	57,5 %	132,5 %	279,2 %
2019	1,2 %	5,1 %	13,8 %	0,6 %	3,6 %	12,7 %	0,74	1,34	1,89	0,49	0,80	1,59	54,1 %	123,6 %	261,6 %
2020	-0,7 %	3,6 %	12,6 %	-0,4 %	2,7 %	10,6 %	0,70	1,23	2,02	0,42	0,79	1,69	40,8 %	102,2 %	332,2 %
2021	2,8 %	6,3 %	14,6 %	0,6 %	4,5 %	12,4 %	0,73	1,10	1,95	0,46	0,84	1,54	38,2 %	116,2 %	267,1 %

Source : Belfirst ; calculs et représentation Service Compétitivité.

Annexe F. Entreprises et seuils des ratios financiers du secteur C11, Belgique

C11		2017		2018		2019		2020		2021	
LC	**>1,2**	25	52,1 %	22	45,8 %	24	50,0 %	25	52,1 %	22	45,8 %
	<1,2	23	47,9 %	26	54,2 %	24	50,0 %	23	47,9 %	26	54,2 %
LR	**>1**	23	47,9 %	19	39,6 %	21	43,8 %	22	45,8 %	19	39,6 %
	<1	25	52,1 %	29	60,4 %	27	56,3 %	26	54,2 %	29	60,4 %
R.Ex.	**>0**	45	93,8 %	44	91,7 %	40	83,3 %	35	72,9 %	41	85,4 %
	<0	3	6,3 %	4	8,3 %	8	16,7 %	13	27,1 %	7	14,6 %
R.Ent.	**>0**	45	93,8 %	44	91,7 %	44	91,7 %	44	91,7 %	44	91,7 %
	<0	3	6,3 %	4	8,3 %	4	8,3 %	4	8,3 %	4	8,3 %
Solv.	**>200%**	17	35,4 %	17	35,4 %	20	41,7 %	17	35,4 %	16	33,3 %
	<200%	31	64,6 %	31	64,6 %	28	58,3 %	31	64,6 %	32	66,7 %

Source : Belfirst ; calculs et représentation Service Compétitivité.

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
N° d'entreprise : 0314.595.348
economie.fgov.be